

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 mai 2021**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 20 mai 2021 à 17h, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire.

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

Secrétaire : M. Cyril DEVESA

Étaient absents : M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation des Procès-Verbaux des séances des Conseils Municipaux des 31 mars et 19 avril 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal désigne M. Cyril DEVESA, secrétaire de séance, et approuve les Procès-Verbaux des séances des Conseils Municipaux des 31 mars et 19 avril 2021.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2. Délégation du Conseil Municipal à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat - Délégation à la Maire relative à la gestion des services publics

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve ces délégations à la Maire pendant la durée de son mandat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

3. Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4. Désignation de représentants de la Ville dans diverses structures

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- fait application de l'article L.2121-21 CGCT,
- modifie les titulaires et suppléants désignés au sein de la Régie Autonome personnalisée La Rodia,
- désigne les titulaires pour représenter la Ville de Besançon au sein du Comité d'Orientation Stratégique du Centre d'études et de recherches olympiques universitaires (COS CEROU) et de l'Association Ville Internet.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

5. Prés-de-Vaux Grands Projets - Création d'un pôle nautique et outdoor - Engagement de l'opération et demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- valide le projet d'aménagement du rez-de chaussée du bâtiment « Cathédrale » de la Rhodia : 3 650 K€ TTC TDC,
- valide la réalisation de la consolidation et de l'accessibilité de la dalle haute du rez-de-chaussée/terrasse 1^{er} étage et la préservation des étages pour un montant de 2 800 K€ TTC TDC,
- valide les orientations en matière de financements pour l'opération à RdC d'une part et pour la terrasse du 1^{er} étage ainsi que les travaux de préservation des étages d'autre part,
- autorise Mme la Maire à solliciter les subventions auprès de Grand Besançon Métropole, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible de financer ce projet, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

6. Candidature de la Ville de Besançon à la labellisation Cit'ergie Gold - Plan d'Actions "Besançon agit pour le Climat" 2021 - 2026

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal :

- approuve le programme d'actions 2021-2026 « Besançon agit pour le climat »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à demander le label Cit'ergie Gold.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

7. Direction Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le programme proposé,
- autorise Mme la Maire à solliciter les subventions potentielles auprès de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de Grand Besançon Métropole, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2021, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

8. Convention entre la Ville de BESANCON, Grand Besançon Métropole et AMORCE pour la mise en oeuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte - 15)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- s'engage dans l'expérimentation décrite dans le rapport sous réserve de validation du budget par la DGEC (Direction générale de l'Economie et du Climat),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite AMORCE - Ville de Besançon - Grand Besançon Métropole sur la mise en oeuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte -15),
- autorise à engager toutes les démarches nécessaires à cette mise en oeuvre.

M. Jean-Emmanuel LAFARGE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

9. Projet de requalification de la cour et des abords du site de l'école élémentaire Brossolette - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- engage le projet requalification de la cour et des abords du site de l'école élémentaire Brossolette,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires mentionnés ci-dessus et auprès de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

10. Gratuité des Musées et tarifs adaptés à la Citadelle - réouverture mai 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'application d'une gratuité concernant le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le Musée du Temps, la Maison Victor Hugo et des tarifs réduits à la Citadelle.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

11. Kursaal - Tarifs dérogatoires 2021 - Mesure Covid-19

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les tarifs dérogatoires pour la location des salles du Kursaal en 2021, dans le cadre de l'application d'une mesure exceptionnelle liée à la crise sanitaire de la Covid-19.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

12. Occupation du domaine public : Exonération des droits de terrasses et étalages

Le groupe LREM-MoDem a déposé un amendement au rapport 12 sur l'exonération des droits de terrasses et étalage.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, toute proposition entraînant le vote d'un crédit ou la diminution d'une recette est renvoyée à la commission compétente.

Cet amendement ne peut être soumis au vote. Celui-ci sera donc présenté à une prochaine commission.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition d'exonération de redevances d'occupation du domaine public au titre des droits de terrasse, étalages et panneaux pour le 1^{er} semestre de l'année 2021.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

13. Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution et le versement de subventions aux organisations syndicales au titre de l'année 2021 pour un montant total de 59 315 €.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Annaïck CHAUVET (2), Marie ETEVENARD et MM. Hasni ALEM, M. Olivier GRIMAITRE, Christophe LIME et Gilles SPICHER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

14. Acquisition d'un système d'information des bibliothèques - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement de l'accord-cadre,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires mentionnés ci-dessus, et auprès de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

15. Expérimentation de la Pive, comme nouveau mode de paiement au sein de certaines régies de recettes de la Ville de Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre), le Conseil Municipal :

- adhère à l'association La Pive et fixe le montant de la cotisation à 1 000 €, qui pourra être réajusté annuellement en fonction du volume de Pives,
- autorise les régies citées ci-dessus à accepter les Pives comme nouveau mode de paiement,
- autorise Mme la Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'association La Pive.

Mmes Anne BENEDETTO, Annaïck CHAUVET (2), Lorine GAGLILOLO, Anne VIGNOT et MM Kévin BERTAGNOLI, élus intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 37

Contre : 11

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

16. Actualisation de la liste des emplois permanents

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- la création d'un emploi d'attaché (chargé de mission prise en charge des enfants à besoins particuliers), grade de référence attaché, au sein de la Direction de l'Education,
- la création de 282 emplois d'adjoint d'animation (animateurs périscolaires), grade de référence adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe au sein de la direction de l'Education,
- la création d'un emploi d'adjoint technique (agent polyvalent de la petite enfance), grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe au sein de la direction de la Petite Enfance,
- la création d'un emploi d'Educateur de jeunes enfants, (éducateur de jeunes enfants), grade de référence éducateur de jeunes enfants de classe normale au sein de la direction de la Petite Enfance,
- la création de 3 emplois d'auxiliaire de puériculture (auxiliaire de puériculture), grade de référence auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe au sein de la direction de la Petite Enfance,
- la suppression de 2 emplois d'assistantes maternelles (assistantes maternelles), sans catégorie, au sein de la direction de la Petite Enfance,
- la création d'un emploi de rédacteur (chargé de gestion), grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe au sein du secrétariat de Mme la Maire,
- la suppression d'un emploi d'attaché (cadre-expert), grade de référence attaché au sein du secrétariat de Mme la Maire,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins,
- l'adoption de la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions,
- l'autorisation du recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les emplois créés au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984),
- l'autorisation de Mme la Maire, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

17. Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'un animateur référent famille au sein de la Maison de Quartier Bain Douches (Direction Vie des Quartiers) à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'un technicien d'exploitation (chargé de travaux) au sein de la Direction Maîtrise de l'Energie à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- les 7 recrutements d'agents contractuels sur les postes d'Auxiliaires de puériculture au sein de la Direction Petite Enfance à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- les 7 recrutements d'agents contractuels sur les postes d'Educateurs de Jeunes Enfants au sein de la Direction Petite Enfance à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement en Contrat à Durée Indéterminée d'un agent contractuel sur le poste d'un Educateur de Jeunes Enfants au sein de la Direction Petite Enfance à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- l'autorisation de Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

18. Plan de déplacement du personnel : Mise en place du Forfait Mobilité Durable - Actualisation des modalités de participation aux abonnements de transports en commun

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- adopte la mise en place du Forfait Mobilités Durables en remplacement de l'Indemnité Kilométrique Vélo et pour les personnels pratiquant le covoiturage, à compter du 1^{er} janvier 2021 selon les conditions décrites dans le rapport,
- maintient la participation à 70 % aux abonnements de transports en commun en étendant cette mesure à la location de cycles auprès d'un service public,
- permet la poursuite des animations et des activités de promotion du vélo, des transports en communs et du covoiturage.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

19. Aide financière à l'association ALEDD – Soutien au financement de l'achat d'un véhicule

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association ALEDD pour soutenir son projet d'acquisition d'un nouveau véhicule permettant le transport des personnes participant aux activités.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

20. Vie Etudiante - Avenant à la convention tripartite Ville de Besançon, CROUS BFC et UFC - Ressourcerie campus Bouloie-Temis

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant proposé,
- autorise Mme la Maire à signer l'avenant proposé.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

21. Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public et signature de conventions avec les associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur ces modalités d'occupation du domaine public,
- se prononce favorablement sur une redevance forfaitaire pour le Troc des Chaprais et le marché solidaire de Noël,
- autorise la mise en place des régies de recettes nécessaires,
- autorise Mme la Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

22. Concession de service public (CSP) pour la gestion et l'exploitation du casino municipal de Besançon - Choix du Concessionnaire - Approbation du contrat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le choix de la STTM comme Concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation du casino municipal de Besançon,
- se prononce favorablement sur le contrat de concession 2021-2027,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le contrat de concession 2021-2027,
- donne un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux que portera le concessionnaire auprès du Ministère de l'Intérieur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

23. Convention avec l'office de tourisme et des congrès du Grand Besançon pour l'année 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention annexé avec l'association Office du tourisme et des congrès du Grand Besançon (OTC) et le versement d'une subvention de 230 000 € au titre de l'année 2021,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Mme Anne VIGNOT et M. François BOUSSO (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 15

Ne prennent pas part au vote : 3

24. Congrès - Attribution de subventions - 1^{ère} répartition au titre de l'année 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces six subventions pour un montant total de 9 500 € dans les conditions précisées dans le présent rapport.

Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Nicolas BODIN, Sébastien COUDRY (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

25. Relations internationales - Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- accepte l'intégration de la Ville au dispositif des Tandems Solidaires,
- autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole du Doubs, gestionnaire de l'établissement) pour le projet de Tandem Solidaire mené par 2 classes de l'école maternelle Condorcet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

26. Relations internationales - Nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire à signer la convention portant sur le partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté,
- autorise le versement d'une subvention de 25 000 € à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2021.

Mme Sadia GHARET, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

27. Maîtrise d'œuvre pour la construction du jardin des sciences - Signature d'un avenant n° 3

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3, d'un montant de 16 868,05 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du jardin des sciences.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

28. Accord cadre pour l'acquisition de matériels, pièces de rechanges et accessoires pour les espaces verts et les travaux publics - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour l'achat de matériels et pièces de rechange pour les espaces verts et les travaux publics,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

29. Cessions de matériels, véhicules et engins réformés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire à vendre aux enchères les matériels, véhicules et engins dont la mise à prix est supérieure à 4 600 € ou dont le prix de vente pourrait dépasser 4 600 €,
- autorise l'encaissement du montant de ces ventes,
- autorise Mme la Maire à procéder aux opérations d'ordre relatives à ces ventes et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

30. Reconversion du site Vauban - Acquisition de la seconde tranche à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC et cession à Crédit Mutuel filière aménagement

- A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur l'acquisition à l'EPF Doubs BFC et la cession à Crédit Mutuel Filière Aménagement aux conditions définies dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tous actes liés à ces deux transactions.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

31. Aide à l'accession à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédant - Attribution de subvention à M. Jérôme DILLENSEGER

- A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à M. Jérôme DILLENSEGER,
 - autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

32. Stérilisation des chats errants

- A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :
- adopte la mise en place d'un dispositif de stérilisation des chats errants,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les associations et les vétérinaires

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

33. Rythme scolaire à la rentrée 2021 pour la période 2021-2024 dans les écoles publiques du premier degré de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à solliciter auprès de l'Inspecteur d'Académie - DASEN la reconduction de l'organisation actuelle du temps scolaire sur 4 jours pour la période 2021-2024.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

34. Déploiement des couches lavables dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Besançon - Signature d'une convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place de changes lavables entre la Ville de Besançon et le Sybert.

- A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :
- se prononce favorablement sur ce projet de partenariat,
 - autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer les actes pris en application,
 - prend en charge 30 % du coût de la dotation de couches lavables mise à disposition par le SYBERT.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

35. Don manuel d'une collection de dessins de l'abbé Jean Garneret au Musée comtois

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à accepter le don manuel à titre gracieux des dessins de Jean Garneret,
- signe la convention correspondante,
- affecte les éléments faisant l'objet de la présente donation aux collections du Musée comtois.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

36. Réaffectation des recettes équivalent à 1 euro par entrée payante à la Citadelle le 12 juin 2021 en faveur de l'association FERUS qui œuvre pour le Lynx

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- acte la participation de la Ville de Besançon pour le programme 2021 d'actions en faveur du Lynx,
- se prononce favorablement sur la proposition de réaffectation des recettes à hauteur de 1 euro pour chaque entrée payante à la Citadelle lors de la journée du 12 juin prochain en faveur de l'association FERUS qui œuvre pour le Lynx boréal,
- attribue et autorise le versement d'une subvention correspondante en faveur de l'association FERUS, après détermination exacte du nombre d'entrées payantes lors de la journée du 12 juin prochain à la citadelle.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

37. Musées du Centre - Conventions cadre avec la Boutique Jeanne Antide, le CHU, le CLA, METI (SHLS UFC), PAIDEIA, PARI et le SPIP-MA-CSL

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions-cadre et tout document relatif à ces partenariats.

Mme Aline CHASSAGNE et MM. Hasni ALEM et Damien HUGUET(2), élus intéressés ne prennent part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

38. Convention de partenariat pour l'organisation des 24 Heures du temps

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les missions que la Ville de Besançon s'engage à réaliser dans le cadre de la convention partenariale,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

M. Nicolas BODIN, élu intéressé ne prend part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

39. Emergences - Première attribution 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions de subventions à 3 associations pour un montant total de 8 000 € au titre du dispositif Emergences,
- autorise les versements à ces organismes.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

40. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Entre-Temps,
- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes « Manifestations Sportives » et « Animations Sportives ».

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

41. Fixation de divers tarifs pour la saison 2021/2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal adopte les propositions de fixation de divers tarifs pour la saison 2021/2022 pour les installations sportives, équipements sportifs et de loisirs, animations sportives.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

42. Subventions Vie associative - 1^{ère} attribution 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 12 subventions à des associations, pour un montant total de 66 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Maison de Velotte.

Mme Anne VIGNOT, élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

43. Maisons de quartier associatives - Subventions de fonctionnement 2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions de fonctionnement pour l'année 2021 aux Maisons de quartier associatives, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant total de 177 000 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte
 - subvention d'un montant total de 175 000 € au Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux
 - subvention d'un montant total de 243 000 € à la MJC Besançon/Clairs-Soleils
 - subvention d'un montant total de 158 000 € à la MJC Palente
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

44. Tarifs pour la saison 2021/2022 des Maisons de quartier municipales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables pour la saison 2021/2022 des Maisons de quartier municipales.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

45. Motion « Besançon, zone de liberté LGBTQI+ » déposée par le groupe LREM-MoDem

« Depuis plusieurs années, nous assistons à une résurgence des discriminations à l'encontre des personnes LGBTQI+ en Europe. Voilà 3 ans que de nombreuses collectivités en Pologne ont adopté des résolutions pour se déclarer « zones sans idéologie LGBT » et promouvoir une politique discriminatoire à l'égard des personnes LGBTQI+.

En réponse à cette atteinte aux droits de l'Homme, Le Parlement européen a adopté, le 11 mars 2021, une résolution proclamant l'Union Européenne comme « zone de liberté LGBTQI+ ». Cette initiative a été par la suite suivie par plusieurs communes en France à l'image de Strasbourg ou Quimper.

Au sein de l'Union Européenne, 43 % des personnes LGBTQI+ disaient se sentir discriminées en 2019, contre 37 % en 2012. En France, les actes anti LGBTQI+ ont augmenté de 50 % entre 2016 et 2020.

Ainsi, trois jours après la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, nous souhaitons réaffirmer notre soutien et notre engagement en faveur de la lutte contre toute forme de violence et de discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

La ville de Besançon s'engage ainsi à promouvoir l'égalité des droits :

- en luttant activement contre les discriminations fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle, y compris au sein de la collectivité ;
- en apportant un soutien financier et matériel aux acteurs associatifs LGBTQI+ et prévention santé ;
- en menant une politique de sensibilisation aux discriminations dans les écoles en lien avec ces associations et en sensibilisant les professionnels de la famille à la diversité des familles ;
- en favorisant la visibilité des personnes LGBTQI+ dans l'espace public à Besançon ;
- en encourageant les initiatives des jeunes en matière de lutte contre les discriminations ;
- en assurant la sécurité des personnes LGBTQI+ notamment à travers la sensibilisation des agents de police municipale à leurs problématiques et à leur accueil ;
- en nommant, conformément à la résolution du 25 janvier 2021 adoptée par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe, un expert local chargé de conseiller la collectivité sur les politiques d'égalité et de non-discrimination ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- déclarer la ville de Besançon zone de liberté pour les personnes LGBTQI+, communiquer sur cette décision ainsi qu'à promouvoir l'égalité, le droits fondamentaux et la protection des personnes LGBTQI+ ».

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

La séance est levée à 20h30

Affiché à Besançon, le 27 MAI 2021

Pour la Maire,
Par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale,

Jean-Philippe DEMILLIER

Mme LA MAIRE : Bonsoir à tous. Je vous propose de vous installer. Je vous demande de vous installer, s'il vous plaît.

Écoutez, Mesdames, Messieurs, les élus de la Ville de Besançon, mardi matin, avec le bureau de France Urbaine, j'ai eu l'occasion d'échanger avec Monsieur le premier Ministre, et nous avons reçu deux ministres, Mme POMPILI et M. DUSSOPT, et tous ont rappelé que l'État déployait des plans d'urgence, mais, et c'est important, que pour réussir la relance, ils comptaient sur le concours des collectivités. Non seulement ils comptaient sur le concours des collectivités, mais ils avaient pu s'appuyer, évidemment, sur le concours des collectivités.

Au cours de ces échanges, j'ai fait part de nos inquiétudes, rupture de livraison de matières premières, et donc hausse de leurs coûts. Hausse annoncée des taux d'intérêt, et danger de revenir à une contractualisation forcée de l'État sur les collectivités remettant en cause les engagements et investissements de demain. Il est vrai que l'ensemble des collectivités locales sont mobilisées depuis le début de cette crise. La Ville de Besançon, notre collectivité, est pleinement mobilisée grâce à ses agents, et porteuse de projets d'avenir grâce à notre équipe municipale.

Je pense, bien sûr, à la rénovation des écoles qui constituera l'un des chantiers phares de ce mandat, qui sera bénéfique aux entreprises qui pourront y contribuer, et bénéfique aux élèves, enseignants, et personnels de l'éducation bisontins. Des personnels de l'éducation, il sera d'ailleurs question ce soir, avec une délibération majeure sur la résorption de la précarité des emplois d'animateur périscolaire.

Nous nous mobilisons aussi pour faire face à cette crise sanitaire. Il y a eu les masques lors du premier confinement, bien sûr, le déploiement des centres de dépistage du Covid à Micropolis, puis rue des Causses, et depuis janvier, la mise en place du centre de vaccination municipal Réstal.

Ce centre fermera ses portes le 29 mai pour laisser place, sur décision du préfet, au centre de vaccination à grande capacité à Micropolis. La Ville y apportera son soutien technique, humain, financier. Vendredi dernier, nous dénombrons 15 587 vaccinations effectuées au sein du centre Réstal. Je tiens à remercier les personnels du centre Réstal, agents municipaux mobilisés, tous très bien mobilisés, personnels de santé volontaires, agents du SDIS qui permettent le bon fonctionnement de ce centre. Franchement, chaque fois que j'ai rencontré des habitants de Besançon, tous m'ont dit combien ils avaient été très bien reçus.

J'ai moi-même bénéficié d'une première injection, il y a quelques semaines, au centre, et je tiens à saluer la très belle organisation mise en place par nos Services, le SDIS et la CBPPS. Cette campagne de vaccination est indispensable. J'encourage, de nouveau, les Bisontines et les Bisontins, à prendre rendez-vous pour être immunisés.

Le déconfinement prend une nouvelle forme, et nous l'accompagnons. Ce soir, nous soumettons au vote l'exonération des droits de terrasse pour les six premiers mois de l'année. Nous proposons la gratuité des musées du centre pour encourager les Bisontines et les Bisontins à venir au centre-ville. Nous proposons des tarifs préférentiels à la Citadelle pour cet été.

Le soutien à la culture, au sport, au commerce est indispensable en cette période. Or, nous le faisons dans une situation budgétaire contrainte pour la Ville qui, elle aussi, subit de plein fouet ces longues périodes de fermeture. Les réouvertures des bars, restaurants, commerces, cinéma, lieux sportifs et culturels, nous font du bien. J'ai une pensée aussi pour ceux qui n'ont toujours pas de perspectives, notamment les discothèques. Le déconfinement s'amplifiera à mesure que l'été approche. Nous travaillons à stimuler la dynamique de notre territoire. Nous parlerons ce soir de notre projet pour le site de la Rhodiacéta, afin d'accueillir dans de bonnes conditions le SNB, et de renforcer notre engagement pour le sport *outdoor*.

Notre territoire est riche de son patrimoine culturel, de son patrimoine naturel, ses forêts, ses collines, sa rivière, ses randonnées, ses voies cyclables, et nous croyons en l'opportunité de l'écotourisme pour notre Ville, pour tout son territoire. Et voulons encourager les Françaises et les Français, et même celles et ceux au-delà de nos frontières, à découvrir notre Ville. Nous voulons faire connaître les chances, les atouts, tous les atouts de notre territoire. Nous travaillons aux outils pour les mettre en avant, les mettre en avant et en mouvement.

Croire en l'avenir de notre territoire, c'est aussi croire en sa jeunesse. « Ici c'est Besac » rencontre un franc succès. Nous avons eu des inscriptions en grand nombre, près de 1 000 inscrits, et c'est une nouvelle fois la preuve que notre jeunesse a démontré, a revendiqué, a exprimé, pour peu qu'on l'écoute et qu'on la rende actrice positive de leur cité.

J'adresse un salut tout particulier à notre agent du CCAS, grièvement blessé par un homme à l'abri de nuit des Glacis. Je tiens d'ailleurs, plus largement, à remercier tous nos agents du CCAS qui s'impliquent, dans cette période, pour maintenir le lien avec les personnes isolées. Il y a nos agents, bien sûr, il y a aussi toutes les personnes engagées dans la vie associative qui, elles aussi, s'impliquent pour faire vivre ce lien social indispensable à nos vies.

Un mot. Un mot pour saluer le Préfet du Doubs dont nous avons appris hier la nomination dans le Morbihan. Même si les relations entre l'État et les collectivités locales peuvent parfois faire l'objet de tensions, et rendre ce rôle particulièrement délicat, j'ai pu apprécier l'écoute et la volonté de dialogue dans lesquelles Joël MATHURIN s'est inscrit.

Sa présence aux côtés du Procureur de la République, lors d'une dernière séance de notre Conseil Municipal est un exemple. Je sais aussi qu'il a eu à cœur de faire remonter auprès du gouvernement les attentes de notre collectivité, mais aussi celles de tous les acteurs de notre territoire, et je l'en remercie. Je lui souhaite une bonne continuation à Vannes.

Je tiens ainsi à saluer l'arrivée, cette année, de 43 nouveaux policiers nationaux, d'ici la fin de l'année. C'est une excellente nouvelle qui va permettre de poursuivre le travail engagé de lutte contre les trafics et la délinquance dans notre Ville. Une lutte nécessaire, mais dont nous ne devons jamais oublier la dangerosité. Le meurtre d'Éric MASSON, policier national, le 5 mai à Avignon est venu cruellement nous le rappeler. Au nom des Bisontines et des Bisontins, je tiens à adresser à sa famille et ses proches, nos sincères condoléances, et je souhaite réaffirmer aux policiers qui s'engagent dans ces combats, pour la sécurité des Françaises et des Français, tout notre soutien. Je vous remercie.

Maintenant, je propose... Oui, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Madame VIGNOT.

En préambule de ce propos liminaire, nous voulons rendre hommage au Professeur Henri DUVERNOY qui vient de nous quitter. Bisontin, il a grandement contribué à mieux connaître les mystères du cerveau humain, notamment en étant l'auteur de l'atlas mondial à ce sujet. C'était une référence en matière de neuroanatomie. Nous avons une pensée pour lui et sa famille. Pensée également pour Marlis SIMONIN-CHANIOT qui était présente dans le paysage politique local, et que j'ai pu croiser à titre personnel, puisqu'engagée à nos côtés, en 2014, notamment.

Et bien entendu, une pensée pour nos forces de l'ordre qui payent un lourd tribut et où nous nous sommes retrouvés, Madame le Maire, à différents hommages dernièrement.

Ensuite, ce Conseil Municipal se tient au lendemain de la réouverture des terrasses, et des boutiques pour l'ensemble de nos commerces de proximité. Nous leur souhaitons l'énergie nécessaire face aux contraintes auxquelles ils font face pour retrouver une part de leur clientèle, clientèle dont nous faisons partie, et l'équipe de Besançon Maintenant était présente auprès d'eux dès la réouverture, comme nous le sommes au quotidien. Encourager les personnes à retrouver le chemin des commerces dans le respect des règles sanitaires est presque un pléonasme tellement chacun à une envie débordante qu'une vie sociale reprenne.

Au sujet de cette réouverture, nous aurions souhaité que la Municipalité puisse largement anticiper, afin de faciliter la tâche de nos commerces, notamment ceux ayant des terrasses, au regard de la météo capricieuse, afin qu'ils puissent protéger leurs clients, le cas échéant, et travailler plus sereinement. C'est dommage qu'ils aient essuyé d'abord un refus en ce sens de votre part, car c'est votre rôle, dans cette phase complexe, d'accompagner, de faciliter la tâche pour remettre de la vie dans la Ville.

Après ce refus, par le biais des canaux annexes, vous levez le refus la veille de l'ouverture en fin d'après-midi. Je dis bien la veille, mardi fin d'après-midi pour une réouverture le mercredi matin. Ce manque d'anticipation, à notre sens, n'est pas forcément très respectueux, alors que la question n'aurait même pas dû se poser, et que c'était le bon sens que de donner tous les moyens nécessaires à nos commerces ayant une terrasse de pouvoir ouvrir sereinement.

Nos commerces qui vont être au cœur de l'activité touristique qui s'annonce vont pouvoir bénéficier des compétences de Marie-Anne SPONY qui prend la présidence de l'Office du tourisme et des congrès. Nous voulons saluer son arrivée, et nous espérons qu'elle aura les moyens de fonctionner pour promouvoir la destination de Besançon, et faire rayonner le tourisme grand bisontin avec l'ensemble des partenaires.

Dans ces propos introductifs à ce Conseil Municipal, nous avons, Madame le Maire, deux sujets à porter à votre connaissance. L'un sur votre méthode, l'autre sur l'état de notre Ville.

Tout d'abord, l'état de notre Ville. Nous sommes constamment interpellés à ce sujet, et nous en faisons le constat par nous-mêmes. Notre Ville est de plus en plus sale, non pas du fait des agents municipaux qui font les tâches demandées, mais du fait des incivilités à répétition, voire du manque de mobilier urbain prévu pour conserver propres nos rues.

Nous avons prévu de créer une unité de Police municipale spécialement dédiée à la lutte contre ces incivilités qui souillent et dégradent nos rues, notre Ville. Qu'avez-vous prévu pour stopper ce laisser-

aller, et pour éviter que Besançon soit saccagé par ces incivilités qui donnent une nouvelle fois une mauvaise image à notre Ville.

Mon deuxième sujet relève une nouvelle fois de votre méthode, sans polémique aucune. Nous ne comprenons toujours pas comment vous fonctionnez. Nous n'arrêtons pas d'être sollicités à ce sujet sur votre façon de faire.

Plusieurs exemples. Il y a eu le sujet du terrain d'accueil familial, rue de la Grette, avec aucune concertation, et d'ailleurs, nous attendons les réponses à ce sujet. Celui de la rue Midol, avec la même façon de faire, toujours sans concertation au préalable avec l'ensemble des riverains, car ce sont des aménagements qui ont des impacts directs sur la vie des riverains. Et maintenant, celui de la rue des Brosses, quartier de Montrapon, où vous signez une autorisation d'urbanisme avec des antennes relais, sans prendre le temps de la concertation avec les riverains. Sans parler des non-réponses aux courriers des Bisontins sur des sujets qui concernent leur quotidien. Pouvez-vous nous éclairer sur ces sujets, et pourquoi vous excluez les riverains de vos prises de décision ?

Mais je pourrais vous poser la question aussi sur la sélection des 50 personnes tirées au sort pour votre conférence citoyenne sur les Vaïtes, ou on a l'impression que ce n'est pas très clair. Nous voulons des précisions sur ce tri effectué par cet échange de communications, et ensuite, faites en sorte, s'il vous plaît, que l'écriture inclusive disparaisse de ces courriers, car ce n'est pas rendre service en procédant de la sorte. Je vous remercie d'apporter des réponses claires à nos questionnements.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je ne peux aborder ces propos liminaires sans avoir quelques mots sur ce qu'il se passe en ce moment à l'est de la Méditerranée. Le conflit israélo-palestinien connaît, à nouveau, une crise meurtrière. Je n'entrerai pas dans les causes, les tenants et les aboutissants de cette nouvelle flambée de violence. Il y a tant d'ingérence internationale, tant d'arrière-pensées géopolitiques. La complexité de cette situation est telle. Non, je vous parlerai en tant que mère qui a le cœur qui saigne, en tant qu'humaniste qui met la vie et son respect, sa protection au-dessus de tout. Il faut un cessez-le-feu immédiat. Je ne peux supporter que des enfants, des femmes, des civils soient blessés, tués par des roquettes, des bombes d'où qu'elles viennent. Je relèverai ici le tribut particulièrement lourd payé par la population de la bande de Gaza.

Il faut que la communauté internationale impose une reprise des discussions, des négociations avec un seul objectif, la définition de deux États dans des frontières équitables, sûres, et reconnues qui reprennent en compte la situation à Jérusalem Est, et en Cisjordanie. Il faut que le compte de la paix, de la raison, de la tolérance des deux côtés reprenne le dessus sur celui qui ne vise qu'une seule issue, l'anéantissement de l'autre.

Je souhaite aussi, dans ces propos liminaires, rendre hommage à la fonctionnaire de police tuée le 23 avril à l'arme blanche sur son lieu de travail, à Rambouillet. Au policier qui a été mortellement blessé le 5 mai lors d'une intervention à Avignon. Mes pensées vont à leur famille, à leurs enfants et à leurs collègues. J'exprime tout mon soutien aux forces de l'ordre qui veillent à la protection et à la sécurité des citoyens au quotidien. Nous apportons aussi notre soutien à l'agent du CCAS qui a été sujet d'agression, alors qu'il exerçait son métier. Je souhaite aussi avoir une pensée pour tous les commerçants, les restaurateurs, les cafetiers, les responsables de musées, les propriétaires de salles de théâtre, de cinémas. Après une longue attente, ils ont ouvert ce mercredi 19 mai. Ils ont ouvert leurs portes dans un contexte sanitaire certes contraint, mais la sortie du tunnel est là, à portée. Madame la Maire, nous nous réjouissons de l'accompagnement des commerçants par la Ville, avec le maintien des extensions des terrasses, et la possibilité d'installer des Vitabri pour les établissements qui n'ont pas d'espaces couverts à leur disposition.

Nous nous réjouissons aussi de l'exonération des droits de terrasse pour six mois, qui sera proposée lors de ce Conseil Municipal. Néanmoins, nous aurions aimé que cette proposition couvre une période encore plus longue. Dans cette optique, notre Groupe proposera ce soir un amendement à ce propos.

Pour finir, nous avons appris le départ de Monsieur Joël MATHURIN, le Préfet du Doubs, vers d'autres missions et d'autres perspectives. Nous saluons son humanisme et son dévouement pour notre territoire. Nous lui souhaitons une bonne continuation. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci. Oui, Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame la Maire.

Merci à tous les élus d'avoir rendu hommage à Stéphanie MONTFERMÉ et à Éric MASSON. Au lendemain de la manifestation des agents de police à Paris, qui a rassemblé la quasi-totalité des sensibilités politiques, et c'est suffisamment rare pour être souligné, je souhaitais effectivement réaffirmer mon indéfectible soutien à tous ceux qui dévouent leur carrière et leur vie pour nous protéger, qu'ils soient policiers nationaux, policiers municipaux, gendarmes ou militaires. Tous sont engagés chaque jour sur le terrain pour protéger nos vies et nos biens.

Ils savent que leurs missions sont dangereuses, mais ils sont là pour nous, prêts à risquer leur vie pour notre sécurité, et j'ai le plus grand respect pour ces femmes et ces hommes. Que ce soit par la loi, par les conditions de travail, par les rémunérations ou par l'équipement que nous leur fournissons, protégeons ceux qui nous protègent. C'est quelque chose d'essentiel. Derrière ces moments difficiles, il y a heureusement des moments plus heureux, et vous l'avez fait, même s'il est important de continuer à prendre soin les uns des autres en restant vigilants sur les gestes barrières. C'est avec une immense joie que nous avons pu retrouver, ce mercredi, ce qui fait d'une certaine façon l'art de vivre à la française.

Prendre un café, déjeuner ou dîner en terrasse, aller au cinéma, au musée, avait hier un petit air de victoire et de liberté retrouvée. Et tout au long de cette crise qui malheureusement n'est pas tout à fait encore derrière nous, la Ville de Besançon, et vous l'avez fort justement souligné en préambule, a joué un rôle très important. Elle a, de nouveau, un rôle très important en faveur de la reprise d'activité, et en faveur d'un retour à plus de vie dans la Ville. Nous allons nous prononcer sur un certain nombre de dossiers qui traitent de ces sujets. Qu'attendent les habitants, les Bisontins, les commerçants, les restaurateurs, les cafetiers, les acteurs économiques, culturels ou sportifs ? Je crois que sur tous ces sujets, ils attendent que nous fassions preuve de bon sens, et que nous leur simplifions le quotidien.

Il est de bon sens d'accepter, par cette météo, les demandes d'installation des Vitabri, des commerçants, dans le respect des conditions de sécurité.

Il est de bon sens de maintenir l'extension ou la création des terrasses temporaires.

Il est de bon sens d'exonérer les commerçants des droits de terrasse et d'étalage, et nous l'avions demandé dès janvier.

Alors, il faudra aller encore plus loin, il y aura d'autres mesures à prendre. Nous aurons des accords, nous aurons des désaccords, mais je crois que le temps n'est absolument pas à la polémique. En résumé, il faut s'atteler à la tâche, et c'est en tout cas cette attitude constructive que nous voulons mettre en avant ce soir. Nous vous tendons la main, espérons que vous la saisirez.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci.

Je tiens d'ailleurs à dire que tous les soutiens que nous avons pu mettre en œuvre durant ces différents mois, cette année qui vient de passer, c'est évidemment des aides que nous apportons, nous, le Conseil Municipal, l'ensemble des élus qui sont réunis ici. C'est bien une équipe municipale aussi qui est là, qui est présente, puisque vous êtes tous toujours d'accord sur l'ensemble des mesures qui sont prises, évidemment. C'est la preuve que nous sommes là aussi, ensemble, pour faire face à une situation tout à fait exceptionnelle.

Juste, je voudrais revenir sur le discours qui concerne à vouloir trouver toujours quelque chose qui aurait pu être sans doute toujours beaucoup plus intéressant, beaucoup mieux. Sur la question des Vitabri, puisque c'est de ça dont il est question, d'ailleurs, il faudrait qu'on trouve un autre nom que Vitabri, parce que c'est quand même le nom d'une marque, même si on peut saluer que c'est quelque chose qui vient de notre territoire. Très clairement, la question qui a été posée très vite, à cette question, il a été répondu que dans tous les cas, ça ne pourra se faire qu'avec l'avis du SDIS. Jamais nullement nous n'avons souhaité de ne pas poser la question aux Services de sécurité. Et que c'est dimanche soir que nous avons eu la réponse. Nous étions encore en train de discuter, parce que les Services... D'ailleurs, je souligne le travail qui est fait par le Cabinet, ainsi que le Cabinet du Préfet, pour travailler toujours avec l'ensemble des commerçants, des bars, des restaurants, des ateliers, etc. Nous travaillons à faire en sorte que les protocoles qui sont mis en place puissent l'être, et toute la question d'ailleurs qui restait assez complexe, c'était comment on interprétait 50 % la jauge des terrasses. Vous voyez, parfois, on passe des heures à se poser des questions, et ce n'est pas de notre fait.

Sur la question des déchets, évidemment, vous avez vu d'ailleurs pousser des poubelles non permanentes pour répondre justement aux attentes et aux besoins, parce que je dois le saluer, je vois bien sûr des incivilités, mais je vois beaucoup, beaucoup de gestes respectueux de la part du public, parce qu'alors qu'ils mangeaient à l'extérieur, ce n'était pas simple. En fait, au départ, il a fallu trouver le temps ou mettre des nouvelles poubelles, etc., pour que ça corresponde aux pratiques. Très honnêtement, les gens posent très, très clairement les déchets à côté des poubelles ou pourraient faciliter le travail des agents. Et vraiment, on sent bien qu'il y a des gestes largement partagés, majoritairement partagés, qui sont plus du domaine du respect de l'espace public que de l'incivilité. Bien sûr, les incivilités, elles existent, personne ne les niera.

Sur le terrain familial, on en a déjà parlé, je veux bien revenir dessus. D'ailleurs, vous nous avez interrogés, vous avez reçu un courrier dont la réponse a été faite le 30 mars. C'est bien sûr quelque chose qui concerne la Ville, mais aussi le grand Besançon, et du coup, nous aurons à rediscuter bien sûr du fait de se mettre en respect du schéma départemental des gens du voyage. Nous devons répondre à ces demandes, et ces démarches de constituer un terrain familial nécessitent de pouvoir trouver là où l'on va, trouver tous les bons critères pour bien accueillir ces familles.

Loïc ALLAIN va organiser une réunion publique, parce qu'évidemment, les réunions publiques, en ce moment, par visio, pour parler de ce genre de thématique, c'est un peu compliqué. Mais nous regardons

à pouvoir rencontrer les personnes qui trouvent inapproprié le fait d'avoir des personnes qui s'installeraient sur un terrain dédié à leur accueil. Nous en discuterons avec eux sans difficulté.

La rue Midol, je n'y reviens pas, c'est une discussion qui a eu lieu plusieurs fois. Ça a été fait dans le mandat précédent, ça a été refait par notre adjointe à la mobilité, à la voirie, et même notre vice-présidente qui est en charge de la mobilité.

Sur la rue des Brosses, on est bien d'accord, ce n'est pas moi qui ai donné d'autorisation particulière pour l'installation d'antennes. C'est malheureusement des mesures, et on en parlera encore. Je veux bien qu'on en reparle de cette question d'installations. Ce sont des installations qui ne demandent pas d'installations particulières, et en plus, c'est des certificats d'urbanisme qui ont été délivrés dans le mandat précédent. Il y a des choses qui, aujourd'hui, sont dans un déroulé réglementaires. Donc voilà, toutes ces réponses, nous les apporterons les unes avec les autres, dans un cadre réglementaire bien précis.

Sur le Conseil citoyen, peut-être que, Kévin, tu veux apporter un élément de réponse. Pas le Conseil citoyen, la conférence citoyenne.

M. Kévin BERTAGNOLI : Oui, spécifiquement sur ce sujet, il y a eu une présentation qui a été faite sur le site de la consultation numérique. Il y a eu une autre réunion qui a été faite à mon initiative, pour réunir l'ensemble des Présidents de Groupe, réunion à laquelle vous n'avez pas souhaité assister. Donc je vais vous réexpliquer en fait comment fonctionne ce double tirage au sort, puisque du coup, il s'agit d'un double tirage sort. On a mis en place, tout simplement, le même dispositif qui avait été mis en place pour la convention citoyenne pour le climat, c'est-à-dire un premier tirage au sort extrêmement large, où on a touché 13 000 personnes, dont plus d'un millier de jeunes, sur la base des listes électorales, et sur la base du système des jurés d'assises. Et à partir de ce tirage au sort, on a donc un appel à volontaires sur ces tirés au sort qui se sont inscrits en spécifiant différentes données sociologiques, comme le genre, le lieu d'habitation, le niveau socioprofessionnel, le type d'habitation. Et c'est cet ensemble de critères sociologiques qui permet derrière au prestataire, puisque ce n'est pas la fille qui opère ces deux tirages au sort, mais bien le prestataire, Res publica qui, je le précise, n'est pas une agence de communication, mais bien une agence d'ingénierie de participation, donc une entreprise qu'on pourrait dire aujourd'hui de *Civic Tech*. Cette entreprise a fait un deuxième tirage au sort sur une base sociologique, avec un objectif, c'est que ces 50 citoyennes et citoyens soient représentatifs de la Ville de Besançon dans ces critères, comme je vous le dis, d'âge, de données socioprofessionnelles, d'habitation, etc.

Mme LA MAIRE : Sur l'écriture inclusive, je ne sais pas si, Valérie, tu veux apporter un élément de réponse ou pas particulièrement. Ce sont des philosophies, je ne connais pas la réponse à apporter à une injonction telle que vous l'avez d'ailleurs exprimée. Aujourd'hui, nous sommes dans une période où la société s'interroge sur la place de chacun, s'interroge sur les grands signes qui consistent à dire : Est-ce que le genre tel qu'il a été institué, le genre masculin comme étant celui qui était prégnant dans nos formes d'expression, dans notre écriture, dans notre forme d'expression, encore une fois, je pense que c'est ça qui est important, parce que c'est lourd de sens. J'entends, ça ne vous convient pas, mais... J'entends.

Juste, je voudrais revenir sur la rue des Brosses. On est bien sur un certificat d'urbanisme qui a été délivré en tout début du mandat, et qui correspond à une démarche réglementaire qui ne peut obtenir aucun... Comment dire ? On est sur un terrain privé, et qui ne peut obtenir aucune possibilité de s'opposer à cette installation-là. Mais j'acte le fait que vous nous indiquez que vous êtes contre l'installation de ce type d'antennes, et que donc du coup, il est nécessaire que nous soyons beaucoup plus vigilants, mais c'est bien ce que nous voulons mener sur l'ensemble du territoire. Et en tout cas, j'ai eu l'occasion de discuter avec certaines des personnes qui habitent rue des Brosses, pour leur expliquer combien nous étions dans un imbroglio réglementaire qui nous empêchait, nous, qui ne sommes pas forcément engagés dans cette logique d'installer ce type de technologie en plein quartier. Nous sommes en très grande difficulté de pouvoir nous y opposer. J'ai longuement d'ailleurs discuté sur le fait que nous avons une ville comme Grenoble qui avait tenté de s'opposer à l'implantation, en particulier autour des écoles, considérant qu'au moins certains secteurs urbains pouvaient être épargnés, et qui n'ont pu maintenir finalement (parce qu'ils ont perdu au Tribunal administratif) ces mesures qui empêchaient ces installations sur des secteurs privés. Donc voilà, je vous propose maintenant de commencer ce Conseil Municipal.

Oui, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci pour les réponses apportées. Je ne veux pas revenir sur l'écriture inclusive, vous dites qu'effectivement, c'est un débat philosophique, mais c'est un débat aussi qui est un peu plus large que celui philosophique, parce que vous savez qu'il y a une circulaire qui est sortie début mai, qui vient à proscrire tout usage de l'écriture inclusive dans l'enseignement. Donc c'est qu'à un moment donné, cette façon de faire n'apporte rien de bon, forcément, à notre jeunesse aujourd'hui. Mais c'était simplement pour attirer votre attention par rapport à cela.

Et puis pour rectifier certains de vos propos, quand vous essayez de nous prêter le fait que nous sommes contre l'implantation de ce type d'antennes, ce n'était pas ça le sens de ma question. Le sens de ma question sur l'ensemble des exemples que j'ai pu vous citer tout à l'heure, c'était le fait qu'à aucun moment, vous ne puissiez travailler – puisque vous nous le défendez régulièrement, avec le mot coconstruction – avec les riverains. C'est ça qui est dommageable, et qui vous est reproché régulièrement. Donc aujourd'hui, concernant la rue des Brosses, les riverains sont mis devant le fait accompli. Vous nous évoquez, mais vous avez rectifié, parce que j'allais le faire, que c'était signé au mandat d'avant. Non, ça n'a pas été signé au mandat d'avant. C'est-à-dire que le document d'urbanisme a bien été signé par un de vos élus de votre Majorité aujourd'hui, donc c'est important aussi de pouvoir le signaler, tout simplement. Mais c'est par rapport à la démarche de relations avec les usagers.

Mme LA MAIRE : C'est pour ça que c'est étonnant, mais on n'ira pas plus loin, parce qu'il faut qu'on commence notre Conseil Municipal. On parle de la conférence citoyenne, on parle du Conseil de la forêt, on parle de toutes les démarches qui ont été menées autour par exemple de requalification de quartier. On parle de toutes ces démarches-là. Effectivement, je constate, j'aimerais qu'on refasse, mais je le ferai, le prochain Conseil Municipal, l'inventaire de toutes les démarches participatives. Je pense que Kévin pourra nous faire l'inventaire de toutes les démarches participatives, et montrer d'ailleurs combien nous déployons des formes extrêmement différentes de dialogue, de mise en contact, d'expression pour faire entendre, pour faire comprendre, et surtout être à l'écoute, pour savoir ce qu'il en est. Je constate qu'on ne nous a pas salué le fait que nous avons réuni très régulièrement les associations sportives, les associations culturelles, les bars, les restaurants, les hôteliers. Tous ces moments de discussion, dialogue, etc., tous ces moments de partage, de travail, pour que nous puissions essayer d'envisager quels sont les meilleurs outils que nous voulons mettre en œuvre. Tous ceux-ci sont mis sous silence. J'acte. Je propose maintenant de commencer.

Je crois que Gilles, tu veux prendre la parole.

M. Gilles SPICHER : Merci Madame la Maire. Je voulais juste lire le propos liminaire du groupe « A gauche citoyen ».

La crise que nous traversons invite chacun à réévaluer ses modes de vie et à les réajuster. Qu'est-ce qui est essentiel ? Qu'est-ce qui a manqué à nos habitants pendant ces mois difficiles ? Comment répondre aux besoins d'une société bouleversée par cette crise sanitaire, écologique et sociale ? On ressent déjà l'empressement d'une partie de la population, et c'est bien, tant mieux, à changer d'air, avec la longue mise à l'arrêt de la vie culturelle et sportive, la fermeture des bars et restaurants, ou encore, l'empêchement de voir ses amis. Rendre la Ville plus humaine et plus accueillante sera un des enjeux du monde d'après. Seul un projet positif d'envergure, républicain, social et écologique permettra d'unir les citoyens aujourd'hui entretenus dans la division, sous n'importe quel prétexte. Les enjeux décisifs de la santé, de l'éducation, de la culture, du travail pour toutes et tous, doivent faire l'objet d'une nouvelle appropriation sociale avec les services publics renforcés.

Nous sommes donc à l'orée de ce qu'on appelle la reprise. Souhaitons qu'elle soit durable, mais si cette reprise a été possible, répétons-le, et ne l'oublions pas, c'est grâce à la mobilisation de tous les travailleurs, ceux de la première ligne et de la deuxième ligne. C'est grâce à l'extraordinaire tissu de la vie associative, saluons-les encore. À côté des professionnels de santé, des services de soins, les Services de la Ville, le CCAS, les services départementaux du SDIS ont répondu présents pour accompagner ce formidable élan.

Aujourd'hui, par l'exonération des droits de terrasse, nous aidons les professionnels du secteur de la restauration durement touchés par cette crise, et c'est bien normal. La réouverture des terrasses, même si elle est partielle et assortie, mais aussi la réouverture des musées et des cinémas va redonner un véritable souffle de vie à nos concitoyens, et c'est heureux. Mais rappelons-le, les conditions de réussite de cette reprise, c'est aussi la présence forte des services publics, de la vie associative, culturelle et sportive. Nous ne sommes pas que des consommateurs.

L'ordre du jour du Conseil de ce soir est l'illustration même de l'engagement de la Municipalité qui va dans ce sens. Je ne vais pas reprendre l'ordre du jour, je citerai simplement la résorption des emplois précaires, la rénovation des écoles, l'engagement très fort de soutien à la vie culturelle, l'engagement autour du sport, l'engagement de soutien à la vie associative, sans oublier la solidarité. La liste pourrait être longue, mais c'est la preuve que pour nous, le vivre ensemble dans le cadre d'une république solidaire a véritablement un sens. Merci.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 1

Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation des Procès-Verbaux des séances des Conseils Municipaux des 31 mars et 19 avril 2021

« **Mme LA MAIRE** : Je propose... Oui, du coup, je vous propose de commencer ce Conseil Municipal. Et donc je considère que peut-être, Cyril DEVESA, vous voulez bien être notre secrétaire de séance. Merci bien.

Donc je soumetts au vote ce premier point avec la désignation d'un secrétaire de séance, et l'approbation des procès-verbaux. Pardon, j'ai oublié de vous donner les différentes procurations... les pouvoirs, je veux dire.

- Fabienne BRAUCHLI à François BOUSSO,
- Benoît CYPRIANI à Claudine CAULET,
- Lorine GAGLILOLO à Anthony POULIN,
- Jean-Emmanuel LAFARGE à Annaïck CHAUVET,
- Aurélien LAROPPE à Nathan SOURISSEAU,
- Marie-Thérèse MICHEL à Damien HUGUET,
- Guillaume BAILLY à Ludovic FAGAUT, jusqu'à son arrivée
- Jamal-Eddine LOUHKIAR à Maxime PIGNARD,
- Thierry PETAMENT à Ludovic FAGAUT,
- Julie CHETTOUH à Sébastien COUDRY,
- Carine MICHEL à Juliette SORLIN,
- Jean-Hugues ROUX à Frédérique BAEHR,
- Sylvie WANLIN à Yannick POUJET,
- Marie ZEHAF à Abdel GHEZALI,
- Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD, jusqu'à son arrivée

Je soumetts au vote ce premier dossier. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat - Délégation à la Maire relative à la gestion des services publics

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, il est question du dossier numéro 2, avec délégation à la Maire. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 3

Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 3 concernant des décisions, là encore. C'est pour prendre acte. Je prends acte que vous les avez entendues ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 4

Délégation du Conseil Municipal accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

« **Mme LA MAIRE** : Numéro 4, modification de représentation au sein de la régie autonome personnalisée à Rodia, enfin différentes représentations. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

Question n° 5

Prés-de-Vaux – Grands Projets – Création d'un pôle nautique et outdoor – Engagement de l'opération et demandes de subventions

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, il est question de présenter la création pôle nautique et *outdoor*, avec un engagement de l'opération et des demandes de subvention. Je donne la parole à Monsieur GHEZALI.

M. Abdel GHEZALI : Merci Madame la Maire.

On vous présente, ce soir, un projet de réhabilitation du parc de la Rhodiacéta pour la relocalisation des activités de l'association du Sport Nautique Bisontin. Le parc de la Rhodiacéta, inauguré par la Ville de Besançon, à l'automne 2019 dispose de plusieurs atouts, et se révèle un lieu intéressant de promotion et de développement des activités de plein air. Le site accueille déjà le départ et l'arrivée du trail des Forts, manifestation bien connue ici, au-delà de notre territoire, avec entre 3 000 et 4 000 coureurs qui viennent chaque année. Il est aussi un point de départ des espaces permanents de trails de Grand Besançon Métropole, et de nombreux parcours de randonnée pédestre. L'Eurovéloroute, relayant Besançon au camping de Chalezeule, transite également par cet axe. L'esprit du parc de la Rodia et sa localisation en font un espace public naturellement orienté vers la vallée du Doubs. Cette relocalisation dans de bonnes conditions du club du SNB a été une volonté très forte, depuis un certain nombre d'années, et elle va être actée ce soir, en tout cas je l'espère, par notre Conseil Municipal.

En effet, le club nautique bisontin, club historique de Besançon, je crois même que c'est la plus ancienne association de la Ville, compte désormais deux associations distinctes qui bénéficiaient de locaux Avenue de Chardonnet, et qui ont été fermées en partie pour des raisons de vétusté.

Donc la vocation du parc des Prés-de-Vaux, mais également l'articulation que ce projet pourrait prendre vis-à-vis de la première action du projet de territoire Grandes Heures Nature nous ont conduits à réfléchir à un projet global tourné vers les pratiques outdoor. Évidemment, ce soir, ce qui vous est proposé, c'est la relocalisation des activités du sport nautique, et on en reparlera avec ma collègue adjointe aux bâtiments, d'autres surfaces avec la Cathédrale. Donc il a été ainsi proposé à GBM de combiner base nautique et base *outdoor*. Ce projet, concernant Grand Besançon Métropole, sera présenté la semaine prochaine aux élus.

Ainsi, le projet de base *outdoor* pourrait devenir une base Grandes Heures Nature répondant à la fois aux objectifs municipaux de relocalisation des activités des deux clubs historiques de la Ville, mais aussi aux projets de Grand Besançon Métropole de développement de ces activités *outdoor*.

L'objectif du programme au niveau de la Ville est bien clair, c'est relocaliser les activités du club nautique aviron et canoë-kayak, et permettre ainsi à leurs compétiteurs de se préparer aux échéances olympiques à venir. De développer des activités sportives de loisirs auprès du plus grand nombre, et ainsi de pouvoir proposer à ce club, mais d'une manière plus large, aux Bisontins et aux Bisontines un lieu propice aux sports, mais d'une manière très large.

Sur les grandes lignes du programme, il y aura la mise à disposition des locaux pour les deux clubs nautiques, avec deux hangars à bateaux, deux ateliers de réparation, des rangements, des bureaux administratifs, au nombre de quatre, et évidemment, des vestiaires, douches et sanitaires pour l'ensemble des adhérents. On aura donc une surface, pour le SNB, de 1 850 m².

Concernant les locaux destinés aux activités *outdoor*, la surface sera de 260 m², avec des vestiaires. La création d'une halte cycliste, avec un atelier de réparation, d'entretien. Évidemment, un bureau administratif, et aussi des vestiaires et des sanitaires. Concernant des locaux communs, parce que le projet a évidemment été imaginé pour avoir des mutualisations, et qu'ils servent au plus grand nombre, il y aura des locaux communs d'une surface de 440 m², avec l'accueil du public, des salles de réunion. Ces salles de réunion qui pourront être rendues indépendantes du reste de l'équipement, et avec un accès direct depuis l'extérieur, parce qu'on pense aussi à la vie dans ce quartier, et que ce lieu ne serve pas simplement sur les activités sportives.

Sur ce bilan des surfaces, on sera à 2 550 m², avec les différentes surfaces, 1 850 m², ce que je vous ai dit, concernant les deux clubs nautiques. Les 260 m² des vestiaires *outdoor* et la halte cycliste, et des locaux mutualisés de 440 m².

À noter que le public fréquentant ce parc, il y aura des toilettes publiques qui seront installées, et qui seront accessibles indépendamment des horaires d'ouverture de ces clubs du rez-de-chaussée. Voilà.

Concernant le coût de l'opération, c'est un coût de 3 650 000 €, avec évidemment un plan de financement avec différents partenaires que sont l'État, la Région, le Département, Grand Besançon Métropole. Et donc on arrive à 3 650 000 € pour permettre de mener à bien ce projet d'envergure, ici, pour la Ville de Besançon.

Sur le calendrier, les travaux devraient débuter en juin, le mois prochain, pour environ une année. Donc j'espère qu'on pourra avoir la livraison de ces travaux dans un an, c'est-à-dire à l'été 2022, même si ce qu'a rappelé en propos liminaires Madame la Maire sur des difficultés qu'on pourrait avoir au niveau des matières premières, au niveau de toutes ces difficultés. Il se pourrait qu'il puisse y avoir un décalage, mais en tout cas, on espère que courant l'été 2022, on pourra... en tout cas, les associations pourront être sur ce site, et donc ça pourrait permettre l'organisation du festival *outdoor* Grandes Heures Nature en juin 2022 sur ce site des Prés-de-Vaux.

Annaïck, sur la deuxième partie.

Mme Annaïck CHAUVET : Je vais faire un point bâtementaire qui est rattaché à ce rapport.

Alors en effet, Abdel l'a dit, c'est un bâtiment qui nous tient à cœur. Il a une valeur historique. Il est bien situé avec beaucoup de nature autour, puis maintenant, il aura une valeur sportive avec des clubs et des activités sportives. Et donc la Ville et GBM ont décidé de préserver l'ensemble du bâtiment. La dalle supérieure, cette dalle supérieure qui est au-dessus des clubs, et qui se présente un peu comme une scène, une terrasse. Et puis les étages supérieurs. Il y a trois étages en forme de L. Vous avez vu tout à l'heure une photo. Donc la surface de la dalle, c'est 1 720 m², et puis les étages, en tout, ça fera 3 650 m². Donc nous avons décidé de les conserver, et pour ce faire, il faut les sécuriser et préserver ce qu'il reste de ces bâtiments. Pour l'instant, nous n'avons pas encore de destination, mais nous partageons les montants de la sécurisation et de la préservation entre GBM et la Ville. Le coût de cette opération, c'est pour la Ville et pour GBM, 1 400 000 €. Donc en tout, ça fait 2,8 M€.

M. Abdel GHEZALI : Je voulais peut-être aussi ajouter que tout ce travail-là a été fait évidemment en concertation avec les clubs et les associations, et donc je voulais aussi saluer l'investissement de toutes ces associations qui... évidemment avec les Services de la Ville, mais aussi avec les associations, parce que la volonté est évidemment d'essayer de répondre au mieux aux attentes de ces associations, et je pense que ces associations, en tout cas celles du SNB, attendaient depuis longtemps ce projet structurant. Je pense que c'est un des premiers projets que je suis venu défendre auprès de la Maire. Il existait, évidemment, on ne part pas de rien, et c'est un des premiers projets sur lequel la Maire a été très attentive et très positive sur ce dossier. Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Avant de rentrer plus précisément sur ce rapport numéro 5, je voudrais revenir sur ce que vous avez évoqué tout à l'heure par rapport au SDIS, sur les abris, les Vitabri. Je suis un petit peu surpris, parce qu'étant présent au début du Conseil d'administration du SDIS mercredi matin, il me semble que le contrôleur général n'a été sollicité que lundi pour participer à une réunion en Préfecture. C'est peut-être un malentendu, mais en tout cas, simplement vous rappeler que ce sont les pouvoirs de police municipale qui décident, *in fine*, par rapport à ça.

Sur le projet des Prés-de-Vaux. Je crois que ce projet *outdoor*, vous connaissez bien sur notre attachement au sujet, car il doit servir au développement de l'identité de notre Ville, et de notre territoire, c'est indéniable, et bien sûr, nous allons accompagner ce projet qui est incontournable. C'est un projet structurant, c'est un projet majeur, et il ne faut pas manquer, notamment, son articulation avec les autres atouts dont dispose notre Ville. C'est bien sûr sur ce sujet-là que nous souhaitons vous interroger.

Nous voyons bien l'aspect bâtementaire qui est engagé, et enfin, le SNB, avec les différentes entités que l'on peut y connaître, va trouver la place qui doit être la sienne avec l'idée de créer, vous l'avez évoqué, Monsieur GHEZALI, une synergie entre les différents clubs, avec des espaces mutualisés. Et encore une fois, nous accompagnerons la démarche.

Par contre, nous ne voyons pas, et on aimerait avoir un petit peu des précisions sur ce sujet-là, comment vous intégrez le projet en liaison avec les autres pans incontournables de notre Ville, c'est-à-dire le volet patrimonial, le volet culturel, le volet historique, commercial, et tout simplement, en fin de compte, la vie économique de notre cœur historique ? Parce qu'aujourd'hui, on sait qu'il va y avoir du monde, potentiellement, qui peut venir sur ce site des Prés-de-Vaux. D'ailleurs, une question sur la rue de Chardonnet, comment envisagez-vous aussi l'accès par ce site ? Parce que vous connaissez cette rue qui est quand même complexe en circulation. Donc comment vous envisagez un petit peu les mobilités autour de cet espace-là ?

Et puis surtout, comment vous envisagez de faciliter cette liaison entre le cœur historique et les Prés-de-Vaux, de manière aussi à ce que notre cœur historique avec nos commerces puisse bénéficier de cette dynamique *outdoor* sur le site des Prés-de-Vaux ?

Mais je pourrais parler aussi de tout le pan patrimonial et culturel qu'on ne voit pas apparaître dans le projet. On voit bien l'angle très sport, *outdoor*, on voit bien l'angle mutualisation avec différents clubs qui pourraient y résider, mais on ne voit pas cette liaison, et plus globalement, j'ai envie de vous dire, quel est le projet touristique que vous envisagez ? Parce qu'il ne faut pas oublier non plus la Citadelle. Et je

ne vous referai pas le couplet sur notre projet qu'on portait pour Citadelle, parce que j'ai bien compris que vous ne vouliez pas en entendre parler. Néanmoins, ça doit faire partie de ce projet intégrant. Et pour terminer, parce que je ne peux pas ne pas évoquer à nouveau ce phénomène-là, que comptez-vous faire sur le site de la Rodia ? On l'avait déjà abordé ici, avec ce campement qui est posé. Je vous encourage ou pas, d'ailleurs, à aller courir ou aller marcher sur ce site-là. Faites attention où vous mettez les pieds, parce que c'est quand même très compliqué sur les abords, sur la rive droite du Doubs. Et je crois que ce n'est pas tenable d'avoir un projet de ce type-là sur les Prés-de-Vaux, mais d'avoir à côté un deuxième camping. Je ne sais pas si on peut l'appeler le deuxième camping, mais ce n'est pas tenable de voir ce qu'il y a, et notamment aux alentours. Donc que comptez-vous faire sur ces questions abordées ?

Mme LA MAIRE : Je vais répondre en remontant le courant, si je peux me permettre de dire comme ça, au bord du Doubs.

En fait, du coup, sur la question de l'occupation du parc de la Rodia, c'est quelque chose qui est suivi, d'ailleurs, je crois que vous aviez posé la question aussi, et qu'il y a un courrier qui vous est parvenu sur ces questions-là.

Plusieurs choses. La première chose, dès cet hiver, nos services CCAS sont allés rencontrer, les personnes qui s'étaient installées là petit à petit, et nous avons d'ailleurs rencontré... moi, je les avais rencontrés le 31 décembre, des jeunes gens qui étaient installés là, qui avaient eu, dans leur famille, l'habitude de vivre comme ça en caravane, de chemin en chemin. Qui, du coup, ont un statut un peu particulier, on va dire un peu routier, de routard, je veux dire, et qui ont été contactés, parce qu'en fait, ils avaient envie de s'installer. Donc il y a eu tout un travail qui a été fait, et il y a un accompagnement qui a été fait. Donc un certain nombre de ces jeunes familles, de ces jeunes foyers se sont installés. Ça, c'est la première partie.

La deuxième partie, ce sont d'autres personnes qui, elles, par contre, considèrent qu'elles s'installent, se déplacent, etc., sauf que là, elles ont effectivement décidé une installation beaucoup plus pérenne. Et donc un certain nombre de mesures sont en cours avec la Préfecture, parce qu'évidemment, les mesures qui consistent à faire sortir et partir des installations qui sont des habitations précaires, mais qui en sont, demandent évidemment d'être dans un cadre réglementaire. Donc nous sommes effectivement dans des mesures réglementaires, et toutes les semaines, avec le Préfet – d'ailleurs, je salue le travail qui est fait encore une fois avec M. MATHURIN, qui met toujours beaucoup de... Comment dire ? Vous l'avez dit, certains, c'est quelqu'un qui est humaniste aussi, et qui, du coup, est attaché au fait que nous ayons bien pris le temps de mettre toutes les mesures sociales déjà au départ. Ensuite, que nous regardions bien les mesures réglementaires. Et nous sommes en train de voir pour que ces mesures réglementaires soient appliquées. Donc tout ça va trouver une fin, un aboutissement, mais dans les règles, évidemment.

L'autre fait, c'est que la question du devenir de l'ensemble de ce site... Il y a Aurélien LAROPPE qui demande la parole, et je propose de lui laisser la parole.

M. Aurélien LAROPPE : Merci Madame la Maire.

Effectivement, je vais rebondir sur les propos de M. FAGAUT, et je pense que sur des projets urbains, comme vous le dites, Monsieur FAGAUT, il n'y a pas de parti. Je pense que toutes les idées sont bonnes à prendre. Bien entendu, sur Port Citadelle, il y a des choses comme la télécabine ou ce genre de choses qu'on ne partage pas forcément. Effectivement, il y a d'autres choses qui peuvent être intéressantes à prendre, et l'objectif, c'est de prendre les éléments qui paraissent les plus pertinents.

Sur l'accessibilité du site, je partage ce que vous avez dit, l'avenue de Chardonnet est importante. Justement, elle est en réhabilitation en ce moment. Alors là, ce n'est pas pour une réhabilitation pure de la voirie, mais c'est plutôt une réhabilitation souterraine pour l'évacuation des eaux. Mais justement, on profite de ces réhabilitations pour travailler le futur, et pour travailler l'accessibilité du site.

Sur l'accessibilité du site, il y a une réflexion qui est en cours sur trois points. L'accessibilité en mode doux, on est le long du Doubs. On est sur un endroit qui, je l'espère, sera un fort endroit d'attractivité de tourisme pour la Ville de Besançon dans les années à venir. En tout cas, c'est dans tel sens qu'a été travaillé le projet. L'accès aux vélos et l'accès aux piétons sera bien entendu renforcé. Une réflexion le long des berges est entamée, pour que ce soit un endroit agréable à vivre pour les Bisontins, mais également pour les personnes qui viendraient en tant que touristes. Il y a également une ligne de bus qui passe à cet endroit-là pour desservir le site. Bien entendu, un accès en voiture qui est d'ores et déjà présent, et comme on l'a dit, et comme Abdel GHEZALI a pu le dire précédemment, on est sur un endroit qui va accueillir des personnes hors Besançon. On a une attractivité française, si je puis dire, sur cette typologie d'événement qui est Grandes Heures Nature. L'accès aux voitures est donc important, et il sera réfléchi dans ce sens-là.

Donc effectivement, à travers ce projet, on évoque une petite partie du projet à travers ce rapport qui est le début du projet. Comme on le voit, c'est très orienté sport dès le début. Effectivement, c'est le sens que cela devra prendre pour être attractif, et avoir un événement qui soit vraiment pertinent pour la Ville de Besançon.

Voilà pour les questions de l'accessibilité. Mais on aura vraiment un projet très important qui ne se construira pas en une journée. Mais je pense qu'effectivement, il y a une réflexion importante à avoir sur le sujet pour que le rayonnement touristique de ce lieu profite, comme vous l'avez dit, également au centre-ville, à travers des moyens de transport et des moyens de déplacement qui relient les deux éléments.

Mme LA MAIRE : D'autres... ?

M. François BOUSSO : Pour compléter, du coup, les propos sur l'accessibilité, je vous invite à aller voir le site le week-end, et à découvrir le nombre de personnes qui fréquentent le site à pied, en vélo notamment, notamment sur le pont de Chardonnet, preuve que les modes doux fonctionnent déjà bien sur ce site. Par contre, je suis d'accord qu'il faut les améliorer, et j'essaie de travailler aujourd'hui avec les collectivités, notamment pour la réfection des berges. Et je m'aperçois que c'est un sujet qui n'est pas évident, parce que ça mêle beaucoup de collectivités, notamment le département et la Région. Donc je vais essayer, dans les prochains mois, tout ce beau monde ensemble pour qu'on puisse avoir des berges de qualité pour faire face à la fréquentation toujours plus importante du site.

Sur le projet, ce qui est intéressant, c'est qu'on ne peut pas bosser sur ce projet en silo, on est obligé d'être en transversal. Et le projet, il ne s'arrête pas seulement au site de la Cathédrale ou du parc urbain de la Rodia, il part, selon moi, de Micaud et il va jusqu'au barrage de la Malate. Et on vient de terminer, avec un certain nombre d'élus, des ateliers justement sur les Prés-de-Vaux, et ça a été très riche et intéressant. Et on espère qu'à l'échelle du mandat, tout cet axe, tout ce côté de Besançon puisse demain bouillonner d'un point de vue sport, mais aussi d'un point de vue culture, d'un point de vue tourisme. Des études sont déjà en cours, et on espère que dans les prochains mois, les prochaines années, on viendra vous apporter, du coup, le résultat de ces études, en sachant qu'il y a un très grand nombre de bâtiments, il y a beaucoup de potentiel. Et puis on a déjà la chance aussi d'avoir des acteurs culturels qui se mobilisent déjà beaucoup sur le site, qui y voient beaucoup d'intérêt. On commence à avoir de plus en plus de propositions, et c'est très intéressant.

Dans ce travail de concertation, ne pas oublier le riche passé industriel et les luttes ouvrières qu'il y a eues sur ce site. Et donc on ne peut pas travailler sur ce site sans penser aux riverains, et penser aux personnes qui ont travaillé sur ce site, et ce sera évidemment à intégrer.

Et puis sur le projet de télécabine, je crois me souvenir, dans le programme de « Besançon Maintenant », que c'était chiffré à 60 M€. Je me tourne vers Anthony POULIN, mais je crois qu'on n'a pas cette somme aujourd'hui. Puis je rappelle que greffer une télécabine sur la Citadelle, ce n'est pas possible.

Mme LA MAIRE : Tu voulais... ?

M. Abdel GHEZALI : Oui, je voulais dire que par rapport à Monsieur FAGAUT, sur ce que vous dites, évidemment, c'est un projet, on ne s'arrête pas simplement au sport, et sur ce lieu de la Rhodiacéta, mais d'avoir sur l'ensemble de cette trame dont vous avez rappelé.

Simplement, il y a une question qui se posait à nous, c'était de se dire : « Soit on attend d'avoir, on va dire, tout ce puzzle pour lancer des travaux, ou soit on commence, évidemment avec un projet qui n'est pas totalement terminé, néanmoins, l'idée qui a été prise, et au-delà de l'idée, l'axe qu'on a pris, c'est de commencer, et on se réjouit... réjouira d'avoir ces travaux dès le mois prochain. C'est dès le mois prochain. Et d'avoir l'année prochaine pour qu'il y ait déjà un lieu de vie, avec des... Il peut y avoir des questions qui se posent, et ça a été autant par Aurélien LAROPPE que par François BOUSSO. Évidemment qu'on ne s'arrête pas à ça, et qu'il y a une réflexion avec différents élus sur l'avancée des projets nouveaux qu'il y aura. On a souhaité démarrer sur le rez-de-chaussée. C'est ce qui vous est proposé ce soir. Démarrer rapidement ces travaux. Alors quand je dis rapidement, ils sont attendus depuis un certain nombre d'années, mais on a souhaité quand même les débiter dès le mois prochain, pour, dès l'été prochain, dans un an, avoir ces activités, et commencer à avoir un lieu de vie sur ce point-là, évidemment, tout en réfléchissant, et au-delà de réfléchir, d'avoir des propositions qui seront partagées avec d'autres élus. Et je n'oublie pas, c'est pour ça que ça ne concerne pas que la Ville de Besançon, mais ça concerne aussi Grand Besançon Métropole, de pouvoir échanger aussi avec Grand Besançon Métropole pour voir comment on met en cohérence ce que vous avez rappelé sur le tourisme et sur ce que vient de dire François BOUSSO.

Mme LA MAIRE : Alors, plusieurs demandes de parole. Christine WERTHE, Laurent CROIZIER, Hasni ALEM, et ensuite, Monsieur FAGAUT.

Christine WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Merci Madame la Maire.

Pour compléter les propos de Ludovic FAGAUT sur ce dossier, j'aurais simplement voulu savoir s'il était prévu de créer des logements autour de ce futur pôle nautique et *outdoor*. Dans un média local, vous avez dit de ce projet, je vous cite : « *C'est la requalification de tout un quartier* ». Donc est-ce que cela passe, selon vous, par une meilleure offre de logements dans ce secteur de vie des Prés-de-Vaux ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Alors, sur le logement, c'est simple, c'est quelque chose qui avait été prévu il y a très longtemps, qui a été abandonné. Vous savez qu'on est sur un périmètre qui est complexe, puisque nous sommes dans un périmètre inondable, et qu'en fait, très clairement, voilà, ça fait partie des éléments qui sont très contraignants.

L'idée aussi, c'est de dire que ce quartier-là, effectivement, il va interagir. Enfin cette partie-là va interagir. C'est tout un ensemble urbanistique qui est en train de se mettre en place, se penser. Et c'est des choses que... nous avons décidé plutôt que d'attendre que tout soit programmé, de commencer brique par brique, parce que comme nous avons bien une idée de ce que nous pouvons mettre en œuvre assez rapidement, nous avons décidé qu'il fallait le faire, et rien ne se fera qui puisse être réversible. C'est ça aussi le choix qui a été fait.

Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci Madame la Maire.

Abdel GHEZALI, tout à l'heure, a dit qu'effectivement, un certain nombre d'associations avaient participé, et je ne pouvais pas ne pas citer Patrice HENNEQUIN qui a beaucoup participé à la construction de ce projet, et pour qui ce bâtiment, finalement, est ce qu'il appelle le totem, c'est-à-dire ce lieu qui va donner encore plus de sens au projet Grandes Heures Nature.

Je voulais aussi dire que nous avons abordé la location de ce bâtiment, et le SNB canoë-kayak et aviron au Conseil Municipal, en décembre 2018. Donc ces clubs-là sont aussi en attente, et font finalement des gros efforts en attendant de pouvoir être logés dans d'excellentes conditions. Et je crois qu'on peut aussi les remercier pour leur patience, et puis pour les efforts dans leur sport. Ce sont des vrais beaux ambassadeurs de notre Ville, que ce soit sur le plan sportif comme sur le plan des valeurs, aviron, canoë-kayak, aussi les *trailers*, évidemment.

Effectivement, ce projet Grandes Heures Nature que j'ai soutenu très fortement, il a d'intéressant, et d'autres élus l'ont dit précédemment, c'est que moi, je le compare à une pelote de laine. C'est-à-dire que si on déroule le fil, on se rend compte qu'il y a des dérivations, que ça soit sur le sport, sur la culture, sur le tourisme, sur le développement économique aussi. Et on peut tirer encore, et on peut trouver plein de liens. Et on a encore un énorme travail à faire de défrichage, on va dire, de tous les sujets qu'on pourrait préempter au travers de ce dossier de Grandes Heures Nature. Je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler à la Communauté urbaine. Mais je pense que le Covid nous a évidemment freinés sur ce sujet, mais on a un potentiel d'exploitation absolument énorme, et il faudra que dans les années qui viennent, on monte énormément en puissance sur tous ces enjeux qui tournent autour de Grandes Heures Nature.

Mme LA MAIRE : Merci, vous avez raison, et d'ailleurs, ce qui est intéressant, c'est que tout ça va être interactif. Au fur et à mesure, les ateliers vont se mettre en place aussi, bien sûr avec les habitants, pour y travailler ensemble.

Une chose est certaine, c'est que c'est vraiment un lieu pour faire un travail de très, très grande qualité. Et donc c'est un très, très fort potentiel ce secteur-là. Il ouvre sur une vallée qui ouvre bien sûr sur un territoire. Quand on parle des Prés-de-Vaux, on parle en fait d'un territoire. Et c'est ça aussi qui est important. D'ailleurs, juste pour information, dans ces éléments-là, nous allons regarder comment nous pouvons bien sûr essayer de mobiliser des financements, par exemple sur les financements friche. Donc on est bien dans une logique de transformation profonde d'un territoire qui était occupé par une ancienne occupation entreprise-industrie, et c'est important de voir ce qu'est aujourd'hui le post industrie aussi, aussi comment la société et la Ville se reconstruit.

Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Merci beaucoup Madame la Maire.

Tout d'abord, je pense, au nom de tous les élus du groupe communiste, expriment une satisfaction par rapport à ce projet-là. Je suis quasiment persuadé qu'une bonne partie des Bisontins, Grand Bisontins et habitants près de Besançon ont hâte, sont très contents de cet équipement, et auront hâte de pouvoir l'utiliser, de pouvoir en profiter. Moi aussi, j'ai hâte de pouvoir profiter de cet équipement pour faire du sport, et voir un peu le cadre extrêmement agréable de cet endroit-là.

Néanmoins, comme ça a été dit, et ça, c'est un débat et un travail qui est en train d'être mené, on fera extrêmement attention au fait que le caractère historique et social de ce lieu-là, avec l'histoire de la

Rhodiacéta, l'histoire du mouvement ouvrier, du mouvement social soit mis en avant, parce que ça fait vraiment partie de l'histoire de notre Ville, de l'histoire de ce lieu. Et je trouve même, d'un certain point de vue, que mettre d'un côté, comme Madame la Maire vient de le dire, une certaine modernité *outdoor* avec un certain monde post-industriel, peut-être, mais en même temps, une histoire, quelque chose dans lequel on s'inscrit, ça me semble être quelque chose de symboliquement assez beau. Bientôt, j'espère qu'on pourra travailler sur ce sujet-là en tout cas.

Mme LA MAIRE : Un élément de réponse, le parc, il fait déjà référence, bien sûr, à l'histoire du lieu. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, par rapport à l'intervention de Monsieur BOUSSO, je pense qu'il a confondu. Aujourd'hui, une télécabine débrayable, quand vous travaillez et que vous suivez le dossier, avec l'entreprise Poma, qui se trouve en Isère, qui est un des leaders mondiaux de ce type de déplacement par câble, le projet, en tout cas sur la télécabine, c'était 5 M€, et non pas 60 M€. Je pense que vous confondez.

Et puis la deuxième question était plutôt adressée à Abdel GHEZALI. On sait qu'aujourd'hui, l'instruction des permis de construire prend quand même un certain nombre de temps. Est-ce que ça veut dire que vous avez déjà déposé les permis, puisque vous nous annoncez le début des travaux dès le mois prochain ? On sait qu'au bas mot, il faut entre trois et six mois sur l'instruction des permis de construire. Donc est-ce que ça veut dire que vous avez déjà anticipé ces dépôts de permis de construire avant que le dossier soit validé ici en Conseil Municipal ? Ça m'interroge.

Et puis avant-dernier point, encore une fois, je trouve qu'il est dommage. Je comprends votre dynamique de dire : « *On va lancer avant d'avoir tout ficelé* ».

Mais je trouve vraiment dommage de ne pas porter, dès maintenant, cette dimension multiple, qu'elle soit multi-clientèle, multisites, avec notre cœur historique. C'est dommage de ne pas engager cette réflexion tout de suite parce qu'il faut faire, de cet espace-là, une des signatures incontournables, touristiques de notre territoire bisontin et grand bisontin. C'est vraiment dommage que vous n'alliez pas plus loin, notamment avec la création d'activités ludiques pour les familles.

Je redirai mon dernier point sur « *Grandes Heures Nature* ». Je trouve dommage, à un moment donné, que l'on ne fasse pas plus la promotion du nom de notre ville « *Besançon* » au sein de cette communication en tant que telle. Il manque quelque chose pour davantage identifier Besançon dans ce projet *outdoor*.

M. Abdel GHEZALI : Très rapidement, sur les permis de construire qui ont évidemment été déposés. Vous allez pouvoir nous dire : « *Si vous les avez déposés, cela sous-entend que vous aviez déjà acté avant* ». Non, le but était d'anticiper, comme vous le dites, mais au regard de la décision, si le projet en lui-même n'était pas retenu, évidemment que l'on ne serait pas allé plus loin.

Quand vous dites, sur la dimension plus globale : « *Vous avez voulu anticiper et c'est dommage sur le projet plus global* », un ensemble d'élus vous a répondu qu'on le faisait en parallèle. De deux choses l'une : soit on attendait d'aboutir à la réflexion globale et on sait que cela durerait peut-être tout le temps du mandat, soit on débutait les travaux. On est tous là à dire que le Sport Nautique Bisontin attend depuis un certain nombre d'années d'être dans des locaux. Ainsi, le choix qui a été fait est de dire : « *On commence le rez-de-chaussée, on y va et cela prend quand même un an* » et, en parallèle, on continue à travailler sur ce projet global avec tous les éléments qui ont été donnés sur l'aspect touristique, de l'urbanisme, du sport et de la culture.

Au moment où l'on se parle, ce projet est dans la réflexion pour pouvoir avancer – comme je l'espère et comme cela a été dit par François BOUSSO. Je rappelle que l'on a aussi le respect d'un autre acteur majeur, qu'est Grand Besançon Métropole, pour pouvoir concorder avec Grand Besançon Métropole sur ces sujets de tourisme, de culture, de sport et d'urbanisme.

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Olivier GRIMAITRE ?

M. Olivier GRIMAITRE : Juste un mot pour dire, au nom du Groupe AGC, que l'on salue également ce beau projet lié au sport. Concernant plus globalement le devenir du site des Prés-de-Vaux, je voulais rappeler – et comme l'a aussi évoqué mon collègue François BOUSSO – l'attachement que nous avons à l'histoire industrielle du site. Il y a eu certaines innovations à une époque qui ont fait de Besançon une ville industrielle.

Je rappelle aussi l'attachement que nous avons à la mémoire ouvrière et aux luttes sociales, donc une vigilance par rapport à cela, par rapport au projet qui pourrait voir le jour par la suite, pour que ces traces demeurent.

Il y a également d'autres projets comme le devenir de la Friche Artistique et la piscine Port-Joint qui attirent également toute notre attention. D'autres projets viendront donc compléter l'offre d'aujourd'hui

mais se poseront, bien sûr, les questions du financement et de partenariats à trouver pour mener à bien tous ces projets.
Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci bien. Je vous propose de soumettre au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ?
Des abstentions ?
Non ? Je vous remercie ».

Question n° 6

Candidature de la Ville de Besançon à la labellisation Cit'Ergie Gold - Plan d'Action « Besançon agit pour le climat » 2021-2026

« **Mme LA MAIRE** : La demande qui est faite est de proposer cette candidature. Annaïck CHAUVET.

Mme Annaïck CHAUVET : D'un côté, il s'agit de vous présenter un programme d'actions qui vont participer, dans les années à venir, à la mise en place de notre politique « Climat Air Énergie ». Ce programme a été travaillé avec un grand nombre d'élus et de services associés. Il couvre un nombre important de problématiques environnementales et nous permettra, ainsi, de pouvoir faire face au changement climatique.

D'un autre côté, il y a cette demande – pour la troisième fois – de labellisation Cit'Ergie Gold ; Cit'Ergie étant l'outil de management et une labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique « Climat Air Énergie » ambitieuse.

Besançon a déjà obtenu le label Cit'Ergie Gold deux fois : une première fois en 2012 – elle fut la première Collectivité française à obtenir cette reconnaissance européenne –, puis en 2016 avec le niveau « Gold » également. Nous le redemandons cette année, avec des objectifs pour les dix années à venir qui sont de continuer à diminuer nos consommations d'énergie de 30 % dans les 10 ans à venir, de diminuer de 35 % nos émissions de gaz à effet de serre et de porter à 68 % la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie totale.

Ensuite, je vais vous présenter un certain nombre d'actions, mais pas toutes parce qu'il y en a beaucoup. En ce qui concerne le développement de notre territoire, on sait que le PLU est une compétence de GBM mais la Ville souhaite, au travers de son PLU, se montrer exemplaire en intégrant, dans ses zones d'aménagement, des objectifs en matière de performance énergétique d'utilisation des énergies renouvelables. Un travail est également mené pour développer l'aspect « biodiversité », notamment la préservation des arbres, des espaces naturels, forestiers et la désimperméabilisation des espaces publics.

Au niveau de notre approvisionnement énergétique, il y a le réseau de chaleur de Planoise pour lequel il y a des hypothèses d'extension de ce réseau. Il est également possible de créer de nouveaux réseaux dans d'autres quartiers, tels que le centre-ville ou Palente.

Nous avons également des projets photovoltaïques, dont un premier potentiel qui a été identifié concernant le quartier de Planoise, avec un nombre important de possibilités qui pourraient nous permettre d'avoir un parc solaire urbain à Planoise.

Nous avons également un potentiel du sous-sol qui est favorable à la géothermie à faible profondeur. Des études de faisabilité sont faites en ce moment pour la place Granvelle, qui pourrait alimenter le Musée du Temps, le Kursaal et le théâtre. Une étude est aussi possible dans le quartier Saint-Jacques, selon le développement de ce quartier. Nous avons également des projets hydroélectriques pour lesquels nous avons identifié quatre sites qui pourraient permettre la mise en place de production hydroélectrique intéressante.

Au niveau de notre patrimoine de la Collectivité, le cahier des charges a déjà été présenté donc c'est une action qui est déjà démarrée. En même temps, par la suite, il y a le Schéma Directeur des Écoles avec cette volonté de mettre 60 M€ pendant la durée du mandat pour la rénovation énergétique et la réhabilitation plus lourde de certaines écoles et crèches. Il y a un programme parallèle de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école.

Au niveau de nos locaux associatifs, en ce moment, est fait un état des lieux de l'occupation des locaux par les associations. Il s'agit de mieux connaître l'occupation effective des locaux par les associations et à terme, de libérer des espaces, de les mutualiser, de planifier des travaux de rénovation et d'entretien, et de pouvoir mettre à disposition des locaux plus qualitatifs, moins énergivores et qui répondent mieux aux attentes des associations.

Au niveau de la biodiversité, nous avons des actions de lutte contre les fortes chaleurs, un programme de désimperméabilisation dans les cours d'école mais également dans les espaces sportifs, les espaces publics et les places. Nous étudions la mise en place d'une trame brune, en tenant compte de l'impact des réseaux enterrés sur la biodiversité, et la mise en place d'une trame noire, en lien avec notre éclairage public.

Au niveau de la forêt, nous avons entamé une démarche de structuration de la filière « bois » locale. Nous souhaitons approfondir la connaissance des capacités forestières, les usages, arbitrer les usages selon

les essences et aider, si possible, et mettre à disposition des maîtres d'œuvre notre bois local avec des contrats d'approvisionnement.

Au niveau de la mobilité, nous souhaitons une mobilité moins carbonée. La Ville de Besançon souhaite contribuer, sur son territoire, à cette mobilité moins carbonée et s'engage à participer au développement de véhicules électriques et à continuer de développer des infrastructures pour les modes doux. Au niveau du stationnement, un travail est fait, au niveau de la voirie, pour une meilleure prise en compte en amont des projets qui permet l'intégration du végétal dans les projets d'aménagement.

Au niveau du tourisme, on sait qu'il y a un Schéma de développement du tourisme au niveau de GBM mais il va être actualisé et nous avons la volonté de développer l'écotourisme. On sait que la Ville tient une place importante dans ce Schéma, puisque Besançon est un produit d'appel à la destination. Elle concentre les sites très visités, l'hébergement, la restauration et ainsi nombre d'événements.

Nous souhaitons également créer, dans notre ville, des « circuits fraîcheurs », qui nous permettraient, en cas de fortes chaleurs, de pouvoir malgré tout nous promener en ville et autour de notre ville. Ces « parcours fraîcheurs » tiendraient éventuellement compte de l'âge des marcheurs.

Nous souhaitons également valoriser le fait que l'on puisse venir visiter notre ville sans voiture. On peut soit venir la visiter par des modes doux ou à pied, soit venir par le train, à vélo, en transport en commun. Pour ce faire, nous souhaitons mettre en place des lieux de conciergerie dans lesquels on pourrait laisser les vélos, les sacoches de vélos ou des valises. On pourrait aussi y trouver un service de mobilité de location ou de réparation pour les vélos.

Au niveau de la petite enfance, nous étudions un retour à l'eau du robinet pour la préparation des biberons et nous comptons poursuivre l'utilisation des couches lavables et promouvoir leur utilisation auprès des parents, en lien avec le SYBERT.

Nous allons créer – mais nous ne savons pas si ce sera au niveau de GBM ou de la Ville – une Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) dont les cibles seront d'aider les particuliers, les petites structures, associations, artisans, commerçants et les communes. Les missions seront d'accompagner les habitants et les usagers dans la transition écologique et énergétique, ainsi que de les accompagner dans tout projet de rénovation, de promouvoir le développement des énergies renouvelables ; tout cela via une mobilisation citoyenne.

Nous souhaitons également mettre en place un budget participatif. La Ville souhaite donc consacrer une part du budget de la Ville pour permettre aux citoyens de mettre en place des actions. Pour ce faire, la Ville lancera un appel à projets thématique auprès des habitants.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?
Madame VARET.

Mme Claude VARET : Merci, Madame le Maire.

Vous présentez, dans ce rapport, le plan d'action baptisé « Besançon agit pour le climat », dans le cadre de la candidature au label Cit'ergie Gold. La Ville est labellisée depuis 2012, renouvelée en 2016. Au vu du travail fourni et de votre plan, je pense qu'il n'y a aucune raison qu'elle ne le soit pas en 2021.

Vous déclinez le plan en 8 thématiques et globalement, cela va dans le bon sens. Je reprends quelques points pour ces actions :

- développer le solaire et d'autres énergies renouvelables ;
- rénover le patrimoine, bâtiments et notamment écoles ;
- programmer la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics, écoles, espaces sportifs ;
- réduire l'empreinte carbone des mobilités, développer les modes doux.

Cependant, en approfondissant la lecture de ce plan, on s'aperçoit que, si les actions sont bien détaillées, l'approche budgétaire est floue et l'on peut s'interroger sur certaines actions. Par exemple, installer des panneaux solaires photovoltaïques à Planoise, en lien avec les bailleurs sociaux : oui, mais pourquoi pas aussi dans les autres secteurs de vie, tout au moins dans les quartiers prioritaires du contrat de ville ?

Vous parlez, à plusieurs reprises dans ce plan, de développer la monnaie locale « La Pive ». Au titre de la communication auprès du grand public, vous prévoyez de développer cette monnaie locale et même dans le plan de déplacement de l'Administration de l'organisation interne, puisque vous envisagez la possibilité de verser en Pives les indemnités des élus. On parle beaucoup de la Pive, je pense que c'est un point de vue idéologique dans votre plan. Les citoyens sont quand même sensibilisés, à travers beaucoup de démarches, à la problématique du climat. À mon sens, ils n'ont pas besoin de la Pive pour consommer localement et faire tourner l'économie locale.

Dans votre plan, on note aussi que vous entendez recourir à des prestataires extérieurs pour élaborer un guide ou un référentiel pour les projets d'aménagement et de construction à destination des aménageurs et maîtres d'ouvrage. Il me semble que les Services qui ont fait un travail remarquable, dans le cadre de l'élaboration de ce plan, et qui connaissent la matière, sont peut-être tout à fait à même de réaliser ce guide. C'était une suggestion.

Vous parlez aussi d'un prestataire extérieur dans le thème « Concertation avec la société civile pour réfléchir aux démarches de concertation à mettre en place pour amener les citoyens à être partie prenante des objectifs Climat Air Énergie ». Il me semble que toutes les mesures déjà envisagées pour assurer la communication, que je reprends rapidement, à travers la charte graphique que vous proposez sont :

- l'organisation de 5 à 10 manifestations par an sur le climat ;
- la participation à la Maison de l'Environnement régionale ;
- la création de votre département « Transition écologique » au sein des Services ;
- la création de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), qui va pouvoir être en lien avec le public, devrait permettre aux citoyens d'être sensibilisés et tout cela va dans le bon sens.

Quand vous voulez, à travers un prestataire extérieur, trouver une démarche qui n'est pas juste de la sensibilisation mais qui entraîne un changement de comportement, vous comprendrez que l'on se pose quelques questions : Quel prestataire ? Quel coût ? Qu'est-ce que veut dire « changer les comportements » ? Est-ce que l'on va vraiment avoir une politique pour rééduquer les Bisontins, leur apprendre ou réapprendre à penser, manger, s'alimenter, se déplacer différemment ?

Dans ce rapport, Madame le Maire, nous aurions souhaité que vous dissociiez les deux points qui sont soumis à notre vote. Pour que vous sollicitiez la labellisation, il n'y a vraiment aucun problème. En revanche, pour approuver en même temps tout le plan d'action, nous sommes plus réservés ; raison pour laquelle on aurait voulu deux votes. Nous sommes plus réservés parce que nous n'avons pas tout à fait – comme vous l'avez compris – la même position sur les mesures dans le cadre des différents plans. Merci.

Mme LA MAIRE : Je vais répondre très simplement et assez rapidement parce que c'est très simple. Les actions font partie de la candidature, des audits ont été faits. Quand on pose une candidature, on a déjà fait en général un travail pour analyser d'où l'on vient et où l'on va. Cette candidature est donc indissociable des actions. Si vous ne souhaitez pas accompagner ces actions, je l'entends. On a entendu vos arguments mais ils sont indissociables.

Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Je vais être très rapide, Madame VIGNOT.

Sur tous ces sujets et sur d'autres dossiers, on me renvoie souvent, de la part de la population : « Attention, vous parlez avec des termes techniques, des termes administratifs, des acronymes et l'on ne comprend pas tout ce que vous dites ».

Nous, on baigne dans les dossiers mais quand sont évoquées « trame brune », « trame noire », « trame verte », « trame bleue », je suis à peu près sûr que peu de Bisontins comprennent véritablement de quoi il s'agit. Je voudrais juste appeler à la vigilance sur le vocabulaire que l'on emploie, de façon que nos débats au Conseil Municipal, qui sont notamment retransmis sur les réseaux sociaux, puissent être accessibles à tous les Bisontins.

C'était simplement la remarque que je souhaitais faire.

Mme LA MAIRE : Vous avez raison et d'ailleurs, nous-mêmes, dans nos habitudes d'échange, il y a souvent des choses qui sont dites et qui ne sont – à mon avis – pas audibles. Pour autant, ce qui est apporté comme information dans les actions – et cela fait partie des actions – est justement de travailler à ce vocabulaire. C'est un travail qui consiste à faire qu'il y ait une traduction d'éléments, qui sont une sémantique administrative, pour que l'ensemble des publics, tous les publics, puissent aborder les éléments.

Une « trame verte » ou « trame bleue » est quelque chose d'assez complexe en réalité et fait l'objet de nombreuses actions qui sont menées.

Dans nos actions, par exemple avec l'association GRAINE, des mesures sont faites auprès des écoles et associations pour que tous ces concepts puissent être appréhendés par le plus de monde possible. Cependant, vous avez tout à fait raison, Monsieur CROIZIER : beaucoup de pédagogie, toujours de la pédagogie.

Je propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? 11 abstentions.

Merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 7

Direction Maîtrise de l'Énergie - Programme de travaux 2021

« **Mme LA MAIRE** : Ce dossier consiste à présenter un programme de travaux qui, bien sûr, entre dans cette logique d'évolution et d'avancée pour consommer moins. Je ne sais pas s'il y a des commentaires, des demandes de précisions ?

Je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

Question n° 8

Convention entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et AMORCE pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique (Pacte - 15)

« **Mme LA MAIRE** : Là encore, il s'agit d'une stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique. En effet, quand on parle de crise énergétique, il faut aussi penser que l'énergie a un coût qui, parfois, pèse sur les familles. Ainsi, depuis très longtemps, nous menons des actions dans ce sens-là dans cette Ville.

Est-ce qu'il y a des précisions, des commentaires ?

Des votes contre ?

Je vous remercie ».

Question n° 9

Projet de requalification de la cour et des abords du site de l'école élémentaire Brossolette - Demandes de subventions

« **Mme LA MAIRE** : Vous connaissez le dossier. Est-ce qu'il y a besoin d'informations ?
Christine WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Merci, Madame la Maire.

Foncièrement, ce projet concernant l'école Brossolette et les modifications que vous fixez vont dans le bon sens. On ne peut que saluer toute action qui vise à réguler les îlots de chaleur, à adapter les sols de l'école au changement climatique et tout projet qui permet de créer un meilleur environnement et dans tous les sens du terme, pour les enfants scolarisés et le personnel qui y travaille, qu'il s'agisse des enseignants ou du personnel GRETA.

Cependant, j'ai plusieurs questions sur ce rapport. Sur le volet « Travaux », est-ce que vous avez consulté récemment le personnel du groupe scolaire, et notamment du GRETA, par rapport à ces travaux ? Nous voyons des places de stationnement disparaître et singulièrement au détriment du nombre total de places PMR. Comment admettez-vous le fait de passer de 4 places PMR actuellement à 3 dans votre projet, et de transformer certaines places de stationnement PMR en places dites « dépose minute » ?

Ensuite, pouvez-vous garantir qu'il n'y aura pas de difficulté d'approvisionnement en matières premières pour ces travaux conséquents ? On sait que l'approvisionnement peut être difficile en ce moment – vous en avez parlé tout à l'heure – et les mois qui suivent ne s'annoncent pas meilleurs. J'ai vu que du béton de bois allait être utilisé pour une partie des travaux concernant les espaces ludiques dans la cour. Est-ce que l'utilisation de ce mortier va entraîner des surcoûts ?

Dernière question sur ce volet : pourquoi n'est-il pas possible de valoriser toute la toiture de cet établissement ? Le rapport indique : « 770 m² de toiture ne font pas l'objet de valorisation pour des raisons d'optimisation technique ». J'aurais souhaité des précisions sur ce point.

Pour terminer, j'ai deux questions sur le volet pédagogique.

Qu'entendez-vous par : « *Quelle cour d'école voulons-nous pour demain ?* » ? Je ne comprends pas en quoi cela concerne le projet pédagogique.

Comment envisagez-vous d'intégrer les associations à l'école Brossolette ? Quel accès à ce lieu ?

Quelle possibilité d'optimiser l'utilisation de ces bâtiments ?

Je vous remercie pour vos réponses apportées.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Je vais apporter quelques petits commentaires, parce qu'il s'agit quand même d'un très joli projet, avec un coût conséquent mais il ne fallait pas se priver des opportunités de subventions qui nous sont octroyées.

Par mon métier, j'ai pu assister à l'origine de ce projet, avec notre collègue. Je peux vous dire que l'équipe enseignante est aujourd'hui très favorable à ce projet qui va apporter, d'une certaine façon, un nouveau souffle aux récréations. Il va aider à régler les tensions qui peuvent exister entre certains élèves. Le projet « éco-école » éducatif qui s'y rattache est aussi une formidable opportunité de sensibiliser les élèves à la biodiversité et de les rendre acteurs de la vie de l'école. Il y a donc beaucoup de points positifs.

Je voulais signaler que j'ai beaucoup apprécié de ne pas lire, enfin, de propos idéologiques dans ce projet. Quand on parle de bon sens, quand on traite de l'éducation des enfants et de projets sans y mettre d'idéologie, on rassemble ; preuve en est.

J'ai quand même attiré l'attention en commission sur quelques points, que je voulais préciser très rapidement :

- attention à la propreté de l'espace extérieur partagé, mais Madame CAULET m'a rassuré sur le dossier. Je vous remercie d'avoir anticipé sur ce sujet ;

- une attention particulière sur le drainage de tout ce qui va être stabilisé. Il ne faudrait pas, par temps pluvieux, qu'une partie de la cour ne soit pas accessible aux élèves ;

- anticiper que cet aménagement nécessitera certainement, pour les locaux, davantage de temps de nettoyage. J'ai pu échanger avec le personnel municipal qui effectue le nettoyage et qui est un peu inquiet. Je pense qu'il faut les rassurer et je l'ai fait. Il a envie de s'investir dans ce projet ;

- la suppression de 6 places de stationnement crée quand même quelques petites inquiétudes dans l'équipe enseignante puisque le parking est relativement plein aujourd'hui. Pareil, beaucoup de vigilance par rapport à ces sujets. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette approche globale de ce dossier parce que ce n'est effectivement pas juste une intervention sur une enveloppe, sur une partie, sur une surface mais c'est bien une approche globale. Je pense qu'il est essentiel – et vous l'avez soulevé ici chacun – que nous considérons que le système éducatif est quelque chose d'intégrateur. Travailler sur une école signifie travailler dans un quartier, travailler sur les relations, travailler avec les associations. Peut-être que certains de mes collègues souhaitent apporter certains éléments d'éclairage mais vous avez complètement raison : c'est un dossier qui est dans ce que l'on attend aujourd'hui du système éducatif. C'est quelque chose de complètement intégré. C'est aussi, pour nous, un symbole. C'est le début d'une autre façon de repenser les espaces d'éducation.

Concernant les matériaux utilisés, certains sont plus chers, d'autres sont moins chers et dépendent aussi d'un certain nombre de points importants. Ce qui est intéressant est que les surcoûts, quand ils existent, ont souvent été « amortis » du fait d'aides par exemple de l'Agence de l'Eau ou d'autres aides qui vont dans le sens du développement durable parce que nous avons besoin de transformer nos façons de construire et bâtir. C'est donc bien dans ce sens que les choses vont.

Sur la question des « dépose minute », il est vrai que nous sommes en train de réfléchir, dans toute la ville, pour faciliter l'accès à toutes les personnes qui sont dans l'activité professionnelle et qui souhaitent vraiment avoir des lieux adaptés pour pouvoir poser leurs véhicules. C'est donc nécessaire. Quand il y a des places pour les personnes à mobilité réduite, nous sommes évidemment dans un cadre réglementaire et cela correspond à des effectifs. C'est bien une réévaluation des fréquentations des lieux, etc.

Ensuite, il est évident que nous regardons les problèmes de la façon dont on réagit aux matériaux. Nous regardons à travailler avec le personnel, nous adaptons les nouveaux gestes. Je repense par exemple aux couches lavables. Quand elles sont arrivées dans les crèches, il a fallu réaménager les locaux pour que tous les gestes puissent se faire pour faciliter la vie. En effet, quand on change les matériaux et l'organisation, on change aussi les gestes de travail et cela se fait avec les équipes, c'est un accompagnement. Vous avez raison, tout cela sont des interactions qui induisent des transformations, qui sont cependant accompagnées. C'est un dossier qui s'est fait dans la démarche participative, avec les acteurs sur place. Je ne me souviens plus à quel moment le GRETA a été interpellé ou non mais je sais qu'il y a eu un travail et que des invitations à des réunions publiques ont été faites dans les quartiers avec des flyers. Je m'en souviens parce que j'y ai participé dans le mandat précédent, puisque ce dossier a démarré dans le mandat précédent.

Notre avantage, quand on va sur des dossiers comme celui-ci et avec la communication que l'on fait dessus, est que les gens nous interpellent s'ils souhaitent vraiment intervenir dans la conception. C'est toujours très ouvert. En tout cas, j'invite tout le monde, s'il y a encore des choses qui interrogent, à poser maintenant les questions. On a bien sûr eu l'accompagnement des personnels.

Je donne la parole à Claudine CAULET et à Pascale BILLEREY.

Mme Claudine CAULET : Très rapidement et comme je l'ai dit en commission, c'est un projet qui a été construit et élaboré avec, à la fois les enfants, les animateurs périscolaires, les enseignants, la Maison de Quartier animée des sessions avec les parents, les personnels d'entretien.

Je comprends un peu leur inquiétude, car les enfants vont jouer dehors et rentrer peut-être avec quelques cochoneries sous les semelles mais on pourra imaginer des dispositifs où les enfants laissent une paire de chaussures, comme en maternelle. Cela pourrait se résoudre assez simplement.

Ce qui me ravit particulièrement est que cet espace va devenir un formidable support pédagogique pour les enseignants et les animateurs du périscolaire. Le terme est un peu désuet mais dans cette cour, ils vont pouvoir avoir des leçons de choses qui seront extraordinaires. Ils vont voir de la biodiversité et le cycle de l'eau. Rien qu'en observant, ils vont apprendre plein de choses.

Mme Pascale BILLEREY : J'ai entre les mains tout le dossier qui a été fait par les élèves. Ce sont toutes leurs propositions pour améliorer la cour d'école mais j'ai également des demandes très fortes d'enseignants pour – on ne le dit peut-être pas assez ce soir – faire l'école dehors. J'ai la liste, très simple, de ce que les enseignants ont aussi demandé dans cette période un peu compliquée.

Ils demandaient des tables, des chaises en bois, des cercles de parole avec des rondins, un circuit d'aventure, un coin jardin, tout cela pour pouvoir faire l'école parfois à l'extérieur.

Les enfants ont vraiment bien identifié leurs besoins, c'est-à-dire qu'ils ont besoin, dans une cour d'école, de coins de détente, mais aussi de coins pour se défouler. Il y a une toute une identification de jeux et de matériels. Je ne vais pas vous en faire l'exposé ce soir mais c'est vraiment passionnant quand on découvre tout ce travail de mobilisation de toute la communauté éducative de cette école, mais aussi des partenaires autour.

Dans cette école – et vous y avez fait allusion –, il se trouve que beaucoup d'élèves relèvent de handicaps. Je peux vous assurer, pour bien connaître ces collègues, que s'il y avait eu des problèmes de stationnement et de récupération des élèves, ils auraient largement plaidé pour maintenir ces 4 places de stationnement. S'ils ont voulu qu'il n'y ait plus qu'un « dépose minute », c'est parce qu'il y a des enfants

qui viennent et qui sont déposés très rapidement depuis cette école. Là-dessus, je tiens à rassurer, il n'y a pas du tout de souci par rapport à cela.

Au niveau du GRETA, il y a toujours eu des difficultés de stationnement, ce n'est pas nouveau. En effet, il y a énormément de public, c'est une école avec un public très diversifié. Ces choses ont toujours été discutées et je pense que cela va se poursuivre parce qu'il faut toujours trouver des solutions. En même temps, il faudrait peut-être envisager de trouver d'autres solutions de se déplacer pour venir dans cette école. On est dans une période où le « tout voiture » peut être revu par rapport à cela.

Concernant la toiture, je voulais aussi rassurer sur ce sujet parce que je suis en commission CAO, avec M. FAGAUT, et l'on a eu un dossier qui expliquait bien que, sur le toit de l'école, toute l'eau allait être récupérée dans des cuves enterrées à 3,00 m de profondeur. Elle sera récupérée pour les besoins des services de la Ville. Cela sera donc désimperméabilisé. Il y a aussi ce souci de la toiture qui est énorme. C'est vraiment un beau projet qui va continuer et qui sera aussi – comme on l'a dit il y a quelques conseils municipaux – un lieu d'expérimentation pour d'autres cours, c'est-à-dire que l'on en fera le bilan. Il y a peut-être des choses qu'il faudra améliorer dans ce projet. Cette cour est tellement grande qu'elle a tous les critères pour être réaménagée dans d'autres écoles, qui auront peut-être d'autres spécificités. C'est un très beau premier projet que l'on est content de mener dans notre mandat.

Mme LA MAIRE : Merci. Je propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci encore pour un beau projet, dont j'espère que l'on aura plein d'autres comme celui-ci ».

Question n° 10

Gratuité des musées et tarifs adaptés à la Citadelle - Réouverture mai 2021

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, il est question de la gratuité des musées et des tarifs adaptés à la Citadelle.
Aline.

Mme Aline CHASSAGNE : Merci, Madame la Maire, bonsoir.

Nous souhaitons célébrer la fin de la fermeture d'un certain nombre de lieux culturels, ou plus communément, l'ouverture de ces lieux culturels. Nous souhaitons aussi rappeler les effets essentiels de la culture dans notre ville, tant d'un point de vue économique, que social et psychique.

Vous avez sans doute pu lire le rapport qui propose la gratuité dans les musées du centre, à compter d'hier et jusqu'à la fin du mois d'août, afin d'encourager le public à revenir dans les musées du centre, mais aussi une proposition de tarifs préférentiels pour la Citadelle.

Concernant la gratuité des musées du centre, au Musée du Temps, vous pourrez apprécier une expo photo qui s'appelle « Transmissions ». Au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, il y a une magnifique exposition qui met en valeur une artiste restée dans l'ombre quasiment toute sa vie, qui s'appelle Juliette ROCHE. La Maison Victor Hugo est également en accès gratuit. À la Citadelle, ce sont des tarifs préférentiels avec un tarif de 5 € au maximum. Le Musée comtois propose aussi une exposition, la création d'une chambrée de soldats, de nouveaux aquariums et plein d'autres surprises.

Les non-recettes de ces différentes propositions de gratuité et de réduction, après un nouveau calcul, s'élèveraient à 171 000 €, si l'on tient compte de l'année 2019 et d'une potentielle augmentation de 10 % de la fréquentation, ce que l'on espère pour que les habitants et les familles retrouvent notre Citadelle et nos musées.

De la joie, nous en avons tous besoin, nous retrouver, l'importance du lien social, des moments de liberté mais ce tableau optimiste n'est pas tout à fait le reflet de la réalité de ce que vivent les acteurs du monde de la culture aujourd'hui, puisque de nombreuses inquiétudes demeurent par rapport au devenir des professionnels, des personnes qui travaillent dans le monde de la culture et des différentes protections des travailleurs et des travailleuses de la culture.

Vous le savez, le CDN est occupé depuis maintenant plus de deux mois, par la Coordination des Intermittents et Précaires de Franche-Comté (CIP FC) ; plus de deux mois d'occupation avec des revendications par rapport à la réforme de l'assurance-chômage.

Je vais me permettre de vous proposer deux exemples très concrets de personnes rencontrées au CDN :

- Jean-Michel, 35 ans d'intermittence. L'année dernière, de mars 2020 à mars 2021, il a effectué 76 heures de travail. Sa moyenne, ses dix dernières années, était de plus de 700 heures de travail par an. La baisse de son salaire est de 40 % depuis 2020 et c'est encore la même chose en 2021.

- Roxane, 26 ans, technicienne de plateau. Son travail est de réaliser le montage et le démontage des instruments et d'aider à la sonorisation. Elle a réalisé une première année d'intermittence, en 2019-2020, avec 590 heures. Aujourd'hui, elle a réalisé 82 heures entre avril 2020 et maintenant. Elle est en plein début d'expérience professionnelle, elle a besoin d'être sur le terrain, de manipuler, de comprendre, de développer ses compétences pour pouvoir « bien faire son job », comme elle le dit. Mais, malheureusement, aujourd'hui, elle sent que ses connaissances et compétences sont en train de diminuer. Elle dit penser « avoir perdu des compétences ». Le moral en prend un coup. Un bon début de job après une reconnaissance professionnelle, et maintenant, le vide et la dépression. Pas de perspective d'avenir, pas de possibilité de faire de prêt.

La poursuite de l'année blanche jusqu'en décembre 2021 ne va pas résoudre le problème de Roxane, cela ne va pas la sauver. L'essentiel de son activité se déroule du printemps à l'automne. La réforme de l'assurance-chômage va fortement pénaliser les personnes qui travaillent de manière saisonnière, par intermittence, avec de fortes inégalités.

Un sondage, réalisé auprès des intermittents qui occupent le CDN de Besançon, a montré que sur 56 intermittents, 36 d'entre eux ne pensaient pas pouvoir réaliser le volume horaire attendu pour pouvoir bénéficier d'une indemnité habituelle. Cette réforme est catastrophique sur le plan de la protection et, en plus, ce n'est absolument pas le bon moment. Le Gouvernement impose une réforme au mauvais moment puisque – nous le savons – les effets de la crise sanitaire vont se poursuivre sur des mois, voire des années.

Nous avons aussi besoin d'un soutien fort dans le cadre de la relance. Nous avons besoin que cette relance soit juste au niveau territorial. Nous avons besoin de ce plan de relance, plus juste pour notre territoire, et notamment pour soutenir les jeunes acteurs et actrices du monde de la culture, comme l'exemple de Roxane que je viens de vous narrer assez rapidement, certes, mais qui ont besoin, plus que

jamais, d'être soutenus et d'avoir suffisamment de moyens pour pouvoir poursuivre et avoir aussi de l'espoir pour leur carrière professionnelle.

Mme LA MAIRE : Je vous propose maintenant de passer, soit aux commentaires, soit au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ?
Des abstentions ?
Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 11

Kursaal - Tarifs dérogatoires 2021 - Mesure Covid-19

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose de soumettre au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ?
Des abstentions ?
Je vous remercie ».

Question n° 12

Occupation du domaine public : exonération des droits de terrasses et étalages

« **Mme LA MAIRE** : Concernant ce dossier, dont on a parlé au tout début en propos liminaires, je tenais dès à présent à faire une réponse sur l'amendement déposé par le Groupe LREM-MoDem puisque le Groupe a déposé une demande concernant l'exonération des droits de terrasses, afin de porter cette exonération de 6 mois à 1 an.

Cet amendement, engageant une perte de recettes pour la Ville, conformément à l'article 18 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, ne sera pas soumis au vote et sera renvoyé pour étude à la commission compétente.

Néanmoins, pour les élus LREM-MoDem, proposant de porter cette dépense sur l'enveloppe exceptionnelle d'1 M€ votée lors du Budget Primitif, je tenais à vous faire un point d'étape sur les conséquences de la crise sanitaire sur cette enveloppe, puisque cela soulève cette question-là.

D'ailleurs, nous débattons au prochain Conseil Municipal sur la DM1 qui nous permettra de faire un premier point sur les finances et l'utilisation de l'enveloppe d'1 M€ dont il était question, et pour laquelle Karima ROCHDI nous avait signalé qu'elle était étonnée de la notion d'incertitude dans laquelle on était sur cette enveloppe.

Il faut avoir en tête que la fermeture des lieux – nettement plus longue qu'attendue – a aussi impacté les recettes de la Ville, et donc cette enveloppe exceptionnelle, comme je le disais en propos liminaires. Le Service financier est en train de compiler ces données et de les affiner mais je peux d'ores et déjà vous donner des ordres de grandeur.

Par exemple, la fermeture du casino a un impact direct sur les taxes perçues et l'on dépassera les 500 000 € de recettes en moins, de notre point de vue. La fermeture des musées du centre a empêché les recettes des billetteries pour un montant estimé à 100 000 €. C'est la même chose pour la Citadelle où la perte de recettes dépassera les 400 000 € si l'on prend une année moyenne.

Par ailleurs, nous adoptons aujourd'hui trois délibérations qui viennent impacter ce fonds. En solidarité avec les cafetiers et restaurateurs, les six mois d'exonération des droits de terrasses représentent 110 000 € de moins – évidemment, car il n'y a pas eu d'activité – mais pour autant, c'est la différence que nous avons par rapport à une année moyenne.

Cet été, pour renforcer l'attractivité du centre-ville, la gratuité pour les musées du centre et les tarifs préférentiels pour la Citadelle sont estimés à 172 000 €. Enfin, les tarifs préférentiels au Kursaal, pour soutenir le milieu culturel en raison de la fermeture de la salle depuis le début de l'année, impactent l'enveloppe à hauteur de 80 000 €. Bien sûr, nous entendons de nombreux acteurs qui frappent encore à la porte de la Ville – et c'est normal – comme à celle de la Communauté urbaine pour demander un geste de soutien de toute sorte de nature.

Avant même d'étudier ces demandes nouvelles dans le cadre de la DM1, nous avons consommé 1,5 M€ par rapport au 1 M€ qui avait été mis en réserve lors de l'étude du Budget Primitif.

De fait, quand on prend ce que nous dépensons d'un côté, et de l'autre, ce que nous ne faisons pas entrer, vous voyez bien qu'il y a une part, dans cette crise majeure, qui est portée par nous tous dans les choix que nous faisons, dont on sait qu'elle est nécessaire mais qui pose un certain nombre de questions à un moment donné.

Bien sûr, nous avons fait le choix de proposer une exonération de 6 mois, comme un certain nombre de villes en France, afin qu'aucun prélèvement n'ait lieu en juin. En effet, le dispositif est rétroactif, c'est-à-dire que la facturation vient toujours sur les 6 mois précédents. Depuis le début du mandat, nous avons accordé 18 mois d'exonération sans difficulté et d'ailleurs, je pense qu'il n'y aura aucune difficulté ce soir. Quant au second prélèvement, qui devrait avoir lieu en décembre, nous l'étudierons à ce moment-là, en fonction de la reprise économique pour les bars, les restaurants et les finances de la Ville. La possibilité de faire un nouveau geste sera étudiée.

Je ne peux, à ce stade, faire de promesses sans avoir une vision d'ensemble sur nos finances. C'est de notre responsabilité. Vous savez combien on nous attend aussi sur plus d'animations dans la ville, plus d'accompagnement, braderies, marchés, Noël, soldes et tous ces éléments qui nous sont demandés. Avec les animations que l'on espère bien développer dans la ville, tout cela amène à ce que l'on doive trouver une source de ces financements et que l'on puisse voir dans quelle mesure cette gestion doit être faite ensemble.

Je croyais essentiel que vous puissiez, dès à présent, avoir une vision globale et très générale.

Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire, pour toutes ces précisions. Quelques petits commentaires par rapport à notre proposition d'amendement. Depuis le 15 mars, comme tout le monde le sait, les bars et restaurants ont connu près de neuf mois de fermeture administrative, entrecoupés de

périodes de restriction, limitant considérablement leur chiffre d'affaires. Au cours du débat du Conseil Municipal de janvier, je me souviens très bien que je vous encourageais, d'ores et déjà, à annoncer l'exonération intégrale des droits de terrasses, des redevances d'étalage et des droits d'enseigne pour l'année 2021.

Vous nous proposez, aujourd'hui, de voter l'exonération pour la période de janvier à juin. C'est un premier pas que je salue évidemment, mais notre Groupe souhaite aller encore plus loin. Nous n'avions effectivement pas l'information sur le détail de l'utilisation de cette somme exceptionnelle qui avait été budgétisée au moment du vote du Budget Primitif. Évidemment, nous vous laisserons le loisir d'aller prendre l'équivalent des 110 000 € sur une autre ligne budgétaire, sans aucun problème. En tout cas, on vous remercie de remettre notre amendement à la commission et à l'étude de la commission, en espérant qu'il y ait une issue positive.

En tout cas, pourquoi est-ce que nous avons proposé cet amendement d'exonération totale des frais de terrasses ? Tout simplement parce que l'on ne peut pas faire, comme si à partir du 1^{er} juillet, les difficultés n'existaient plus. Je ne dis pas que c'est ce que vous faites. On ne peut pas faire comme si, à partir du 1^{er} juillet, les commerces allaient compenser la perte de leur chiffre d'affaires.

Nous considérons – et c'est ce que vous faites dans cette première phase – que le rôle de la Ville est de les accompagner à la hauteur des difficultés qu'ils ont rencontrés durant les six premiers mois de l'année, ce qui est tout à fait normal. Cependant, nous considérons aussi que notre rôle est, non seulement de les accompagner dans la reprise de leur activité, mais aussi de leur donner un maximum de visibilité et de confiance. Nous connaissons tous, ici, le rôle de la confiance dans la reprise économique et dans la création d'emplois.

Je vais élargir un petit peu, puisque c'est, entre autres, la raison pour laquelle nous demanderons, avec des élus de la Périphérie, en Communauté urbaine, de donner de la visibilité fiscale à nos entreprises. Nous proposerons un moratoire sur la fiscalité des entreprises et des particuliers, sur la Communauté urbaine du Grand Besançon.

En conclusion, je dirais que les incidences financières sont connues et, pour le Groupe LREM MoDem, elles apparaissent raisonnables. En tout cas, c'est un choix politique, notre choix politique, de promouvoir le commerce et l'activité économique pour dynamiser notre ville et la création d'emplois.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Vous avez résumé la situation. Nous avons déjà consacré – je dis « nous » et non « vous » – un certain nombre d'actions menées ensemble pour accompagner cette crise mais pour autant, « peu importe » si c'est 100 000 €, 300 000 € ou 500 000 €. Si cette enveloppe a été consommée, cela veut dire qu'il faut aller les chercher ailleurs. Concernant le « ailleurs », il faudra que l'on me dise dans quelle mesure on est en capacité, les uns et les autres, de dire où aller chercher ces sommes. Cela semble essentiel. Vous avez raison, ce sera une volonté politique qui s'exprimera à travers cela. Monsieur PIGNARD, vous vouliez la parole ?

M. Maxime PIGNARD : Oui, merci Madame la Maire.

Une fois n'est pas coutume, force est de constater que cette exonération des droits de terrasses et d'étalage concernant nos restaurateurs et nos commerçants va dans le bon sens. Il est effectivement, aujourd'hui, plus que nécessaire de soutenir ce secteur qui a été durement touché par la crise sanitaire. Or, selon le rapport, cette exonération sera en vigueur seulement pour le premier semestre de l'année 2021, soit jusqu'au mercredi 30 juin. On peut quand même regretter que cette exonération ne soit pas prolongée jusqu'à la fin de l'été, voire jusqu'à la fin de l'année.

J'ai effectivement entendu vos explications sur les choix politiques à effectuer mais je vais vous donner des exemples : conférence citoyenne aux Vaïtes : 55 000 € ; création d'un GEEC : 15 000 €.

Ce sont des choix politiques qui sont faits par votre exécutif mais je suis sûr que l'on peut rapidement arriver aux 110 000 € qui, soi-disant, manquent pour exonérer les droits de terrasses pour l'ensemble de l'année. En plus, cela apporterait une aide réelle à tous nos restaurateurs et commerçants ; d'autant plus que la météo étant loin d'être favorable, les réouvertures ont été rendues des plus compliquées.

Je souhaitais également profiter de ce rapport pour revenir sur la bonne surprise qu'ont dû avoir nos restaurateurs et commerçants bisonniers d'apprendre dans la presse, mardi en fin d'après-midi, soit la veille de la réouverture, qu'ils étaient autorisés à étendre leurs terrasses et à installer des Vitabri. Vos hésitations, à ce sujet, avaient d'ailleurs donné lieu à des articles de presse assez révélateurs sur votre gestion de ce dossier. Encore une fois, j'entendais vos explications au début de ce Conseil Municipal, mais, sans aucun esprit de polémique, vous auriez pu anticiper davantage cette réouverture, comme d'autres villes : Bourg-en-Bresse, Châteauroux, voire Paris. Dans ces villes, il n'y a pas eu de difficultés donc je ne vois pas pourquoi ce serait plus compliqué à Besançon de rouvrir les terrasses, de les étendre et d'installer des protections, des Vitabri, que dans d'autres villes.

Encore une fois, vous l'aurez compris, Madame la Maire, ces mesures vont dans le bon sens et on les soutient. Cependant, comme souvent, elles manquent d'ambition, d'anticipation et c'est bien dommage

parce que cela a des conséquences négatives sur un secteur économique qui a déjà été durement éprouvé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Écoutez, je dois dire que c'est quelque chose que je répète très souvent dans cette instance mais, visiblement, des communications ne se font pas. Je le regrette mais je vais le redire : Très régulièrement, nous avons des réunions qui s'appellent des « COMECO » et il y a peut-être un mois, nous avons justement discuté de la manière dont nous pourrions gérer la question des terrasses. C'est une demande qui a été faite pour voir quels seraient les besoins ou comment envisager surtout parce que la demande essentielle qui nous est remontée est l'extension des terrasses, même si vous parlez beaucoup des Vitabri. Tout cela était donc envisagé depuis très longtemps. Cela donne lieu à des discussions que l'on a à France Urbaine, dans la commission économique.

Cela fait donc très longtemps que nous en discutons. D'ailleurs, j'ai pu échanger avec un certain nombre de représentants du commerce et de l'artisanat sur la manière de le faire, d'envisager, selon les pratiques sanitaires et les protocoles qui arrivent très tardivement, et la manière dont on en discute avec le Préfet. Tout cela a été discuté dans un ensemble de réunions qui ont été organisées par les cabinets de la Mairie et du Préfet, avec les structures qui représentent les restaurants, les bars, etc.

Je pense que ce qu'il semble manquer est une vraie diffusion de toutes ces informations, c'est quelque chose qui me semble être important à retenir parce que nous faisons appel aux fédérations, aux unions des commerçants et à tous les réseaux. Pour autant, je sens bien que si des gens découvrent que des décisions sont apprises par la presse, c'est qu'ils échappent à l'ensemble de ces réseaux où les choses se disent et se communiquent.

On peut toujours tous faire mieux, j'entends bien et je vous remercie pour ces remarques.

Je vous prie maintenant de passer au vote.

Un vote contre ?

Abstentions ?

Je vous remercie ».

Question n° 13

Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2021

« **Mme LA MAIRE** : Il est maintenant question d'un dossier qui concerne la subvention aux organisations syndicales.

Olivier GRIMAITRE : Je voudrais juste ajouter mon nom sur le fait que je ne prends pas part au débat ni au vote, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI ?

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire.

Je profite de ce rapport pour exprimer ma surprise devant le ton employé par l'adjointe aux Ressources Humaines, dans une lettre qu'elle a adressée aux organisations syndicales. En effet, elle se permet, à propos de la polémique qui a agité en particulier les Maisons de Quartier municipales, d'exercer de véritables menaces à l'adresse de ces organisations qui défendent les droits des agents. Je cite : « *Une telle pratique s'assimile à de la diffamation et pourrait donner lieu à une plainte de la Collectivité* ». Drôle de conception du dialogue social, drôle de manière de traiter des salariés qui s'opposent, surtout quand on revendique constamment, pour soi, le droit de s'opposer et d'être même le porteur d'une certaine radicalité. Comme quoi, les contestataires les plus farouches peuvent se transformer en censeurs sans état d'âme lorsqu'ils détiennent le pouvoir. Merci.

Mme Élise AEBISCHER : Je veux bien répondre parce que vous avez effectivement été destinataire d'un courrier d'une organisation syndicale. On ne va pas se mentir, le dialogue avec les organisations syndicales, sur le dossier des Maisons de Quartier, a été source de tensions. Nous avons reçu l'intersyndicale avec Madame la Maire, l'adjointe à la Vie des quartiers et moi-même.

Si l'on peut entendre qu'il y ait des discussions sur le fond et des désaccords exprimés de part et d'autre, ils représentent les agents et nous représentons l'employeur. On peut donc avoir une vision divergente. Néanmoins, lorsqu'ils ont écrit un tract, ils ont écrit un certain nombre d'éléments entre guillemets, en prêtant ces propos aux élus. Ce sont des propos que nous n'avons pas édictés lors de cette réunion avec l'intersyndicale, donc il a été de mon sens de rappeler que, autant si l'on peut exprimer des désaccords, on ne peut pas ainsi véhiculer sur l'espace public des contre-vérités. La Collectivité ne va évidemment pas porter plainte contre les organisations syndicales mais nous sommes tout autant attachés qu'elles au dialogue social respectueux, comme elles l'expriment dans leur courrier. Maintenant, on attend d'apaiser les choses mais effectivement, on peut exprimer les désaccords de fond au bon endroit. Elles peuvent aussi interpeller la presse, les usagers et usagères mais dans les meilleures conditions possibles et, si possible, sur des faits relatés et exprimés par les élus de manière correcte.

Mme LA MAIRE : Merci.
Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir sur ce dossier mais il est vrai que l'on a été très surpris du courrier que l'on a pu recevoir. Pouvez-vous nous en dire un peu plus où vous en êtes avec les Maisons de Quartier, les animateurs qui ont été exfiltrés ? Qu'est-ce que cela donne ?

Mme Élise AEBISCHER : On ne parle pas d'exfiltration. Au dernier Conseil Municipal, Carine MICHEL vous avait expliqué que l'on avait reçu individuellement – Carine MICHEL et moi – les différents agents. Ils étaient amenés à formuler des vœux avec des propositions dans quatre Directions différentes : Direction de l'Éducation, Direction Hygiène et Santé, au CCAS et à la Direction des Sports. Il y a donc quatre agents qui ont formulé des vœux. On a aussi modifié un peu notre manière de fonctionner pour s'adapter à leurs envies, pour pouvoir leur garantir un premier choix. Quatre des agents avaient formulé leur premier choix à l'échéance qui avait été donnée. Depuis, cinq de ces agents ont commencé leur nouvelle mission dans leur Direction respective, qu'ils ont choisie depuis le 3 ou le 5 mai. On a eu des retours plutôt positifs, à moins que Carine MICHEL n'ait des informations plus fraîches. En tout cas, ils sont en poste aujourd'hui et les Directions ont fait leur maximum pour les accueillir dans de bonnes conditions.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 14

Acquisition d'un système d'information des bibliothèques - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre - Demandes de subventions

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

Question n° 15

Expérimentation de la Pive, comme nouveau mode de paiement au sein de certaines régies de recettes de la Ville de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ?
Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire.

J'ai toujours soutenu la Pive, dans toutes les subventions et j'ai soutenu l'expérimentation. Je suis plutôt favorable aux monnaies locales et je les conçois véritablement comme un outil qui permet de renforcer les boucles économiques locales, mais aussi comme un outil qui renforce les identités ; donc ici, notre identité franc-comtoise à laquelle je suis très attaché.

De ce point de vue, il ne me semble pas incohérent de proposer le paiement de la Citadelle et des piscines, etc.

J'ai trouvé très maladroite une publication récente de l'association à caractère politique. Je voulais juste dire, ce soir, que si les citoyens commencent à douter du sens de l'action sincère et apolitique de cette monnaie locale, alors ils s'en éloigneront et je m'en éloignerai. Je pense que nous aurons raison. J'invite l'association à être peut-être plus neutre dans ses déclarations, mais elle est libre de faire ce choix, c'est son libre arbitre.

En tout cas, je voudrais juste préciser que l'on sait tous, ici, que le subventionnement d'une association à discours politique par une collectivité locale peut poser souci devant le Conseil d'État. C'était le message que je voulais préciser ce soir parce que j'ai été relativement déçu – je ne vous le cache pas – de lire ce genre de publication. J'ai pris la peine de lire le rapport d'activité de l'association. Pour faire le trait d'union avec un discours qui a été tenu tout à l'heure, j'ai parfois eu beaucoup de difficultés à lire certaines phrases dans lesquelles se trouvaient un, deux ou trois mots avec de l'écriture inclusive. Il a fallu que je m'y reprenne à deux ou trois fois pour comprendre le sens de la phrase. Je suis donc plutôt favorable à ce que l'écriture inclusive disparaisse et rende les textes beaucoup plus lisibles. Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Je peux partager une partie des propos de Laurent CROIZIER, notamment sur le caractère politique que l'association a pu aborder et que je ne partage pas. Ce n'est pas son rôle, à mon sens, mais elle a toute la latitude de pouvoir le faire. Vous connaissez un peu notre défiance vis-à-vis de cette monnaie locale, dont on s'est déjà exprimé ici. Quand je vois que vous arrivez ici, sur ce dossier, avec des régies de recettes sur les deux piscines et sur la Citadelle, je me demande : « Est-ce le moment, en fin de compte ? ». Est-ce vraiment l'utilité du moment ? Est-ce l'urgence du moment de produire ce genre de dossier ici ?

Pour avoir discuté des journées d'affluence, il y a un petit moment avec différents agents au sein de la Citadelle, quand vous allez en caisse, c'est quand même assez complexe. Avec deux régies à piloter, ce n'est pas simple non plus. Je ne vois pas tellement l'intérêt, aujourd'hui.

Je me suis beaucoup penché sur les monnaies locales et il y a un rapport, assez clair, qui évoque que les monnaies ne décollent pas et restent du symbolisme avant tout. Je m'interroge sur le fait qu'une Pive = 1 €. Pourquoi ? Claude VARET l'a abordé tout à l'heure.

En plus, vous positionnez la Pive dans tous les rapports, notamment sur les enjeux climatiques, mais je ne suis pas certain qu'il y ait un rapport entre les deux.

Est-ce que vous pouvez quand même nous donner des éléments très concrets en matière de fonctionnement, par rapport à cela ? Qu'est-ce que cela va engendrer en termes de fonctionnement, au niveau des piscines et de la Citadelle ? Et ce, que ce soit en matière de cette recette et des adhésions, même si l'on sait très bien que les gens ne vont pas forcément adhérer. Est-ce que ceux qui vont monter à la Citadelle vont adhérer à la Pive ? Donnez-nous un peu plus d'éléments autour de cela.

Mme LA MAIRE : Cela fonctionne un peu comme les Chèques-Vacances, c'est le même traitement. Vous voyez que c'est quelque chose que l'on utilise déjà par ailleurs.

Quant à savoir si c'est le moment : Oui, c'est le moment. À l'épisode du premier confinement, il avait fait la preuve, d'un seul coup, que tout le monde s'était interrogé sur une société qui s'arrête. Dans une société qui s'arrête, si l'on n'est qu'avec des fournisseurs trop éloignés, cela devient dramatique d'un seul coup. Beaucoup de personnes – je n'ai pas dit tout le monde – se sont réinterrogées sur « comment faire, garantir, rendre robuste, consolider la proximité avec les commerçants, les artisans, etc. ».

C'est un choix. D'ailleurs, c'est une adhésion donc c'est juste un choix que les uns et les autres peuvent faire. En tout cas, c'est quelque chose qui a son sens bien particulier, bien singulier aujourd'hui parce que

nous avons une société qui s'interroge sur ce que veut dire la proximité et comment faire pour qu'elle se consolide.

Je reviens sur l'inclusion parce qu'il a été question d'interdiction tout à l'heure. Monsieur BLANQUER est contre le point médian. Ce sont ces éléments qui ont été amenés à être exclus. En revanche, l'idée de féminiser les noms, par exemple pour dire « Madame la Maire », est fortement proposée par Monsieur BLANQUER. Mais tout cela est philosophique, comme vous nous avez dit tout à l'heure. On reviendra donc sans doute dessus plusieurs fois.

Je vous propose de soumettre au vote.

Pardon, Aline.

Mme Aline CHASSAGNE : Étant donné que l'écriture inclusive s'est ajoutée à ce point, j'aimerais aussi dire quelques mots. Je comprends que cela puisse être questionné, que l'on puisse tous être questionnés sur l'intérêt et l'impact en termes d'éducation et de changement des mentalités. Que cela ait été interdit au niveau de l'enseignement, certes, c'est une chose, mais vous ne pouvez pas nier le fait que ce soit de plus en plus prégnant dans nos modes de vie, que, de fait, ce soit déjà dans nos pensées, dans la pensée de nombreuses femmes, de nombreux hommes, de nombreux jeunes et que, dès lors, ce soit le début d'une transformation sociale.

À un moment donné, les interdits pourront être posés mais ils n'empêcheront pas l'usage, la revalorisation, ni la mise en visibilité des femmes au sein de l'écriture.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER. J'avais presque soumis au vote.

M. Ludovic FAGAUT : Vous reprenez sur « le Maire » ou « la Maire ». La mer, j'espère bien y aller cet été mais « maire », simplement pour votre information – mais j'espère que vous le savez – est un mot épïcène. C'est un mot épïcène, c'est la langue française, tout simplement. Le mot ne varie pas, quel que soit le genre.

Après, quand j'entends que vous voulez transformer socialement ou une transformation sociale, etc. ... Aujourd'hui, vous ne pouvez pas me reprocher quand même de parler français. Vous ne pouvez pas me reprocher d'utiliser correctement la langue française. Je n'ai pourtant pas beaucoup de cheveux mais je ne vous dis pas : « *J'ai une pou dans la tête* », je dis bien : « *J'ai un pou dans la tête* ».

Derrière, le mot « maire » est un mot épïcène donc ne me reprochez pas à longueur de journée si je parle la langue française.

Mme LA MAIRE : Très beau.

Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci. C'est un débat très intéressant et je dis cela sans plaisanterie parce que je le trouve effectivement très intéressant.

Une fois de plus, Madame CHASSAGNE, vous mettez de l'idéologie là où il n'y en a pas. Jamais, jamais personne n'a dit que le masculin l'emportait sur le féminin. Jamais, le sens même de la langue ne dit cela. Simplement, dans la langue française, il n'y a pas de neutre, comme dans certaines autres langues. Le masculin fait office de neutre. Point.

Quand on utilise « les Bisontins », nous ne nous adressons pas seulement aux hommes, mais c'est dans sa forme neutre, c'est-à-dire à tous les Bisontins, qu'ils soient hommes ou femmes. Il n'y a pas d'autre sens idéologique de vouloir renforcer la masculinité ou un autre sens.

Je trouve que vous inversez finalement le sens des choses. Ce n'est pas de l'idéologie, d'utiliser « les Bisontins ». D'ailleurs, si l'on veut dire les choses, on peut dire « les Bisontines et les Bisontins » ; je mets toujours le féminin en premier, parce que c'est mon éducation qui me fait le dire dans ce sens. Voilà en tout cas le sens.

Pour conclure, l'écriture inclusive rend illisibles les phrases. Inaccessibles. Nous parlons aujourd'hui de « facile à lire et à comprendre », et c'est un vrai travail qui est fait, dans les musées par exemple, puisque vous êtes en charge des musées. Aujourd'hui, dans les musées, nous créons des documents faciles à lire et à comprendre pour les rendre accessibles à tous. Cette écriture inclusive prend exactement le chemin inverse. En tout cas, c'est ma conviction, et si vous ne la partagez pas je vous respecte toutefois. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Messieurs.

Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? 11 votes contre. Des abstentions ? Merci ».

Question n° 16

Actualisation de la liste des emplois permanents

« **Mme LA MAIRE** : Nous passons au dossier 16, l'actualisation de la liste des emplois permanents.

Mme Elise AEBISCHER : Je veux bien en dire quelques mots. C'est un rapport que nous voyons souvent, mais, pour autant, celui-ci est peut-être un peu plus important que les autres fois.

Je me souviens que nous avons échangé lors de l'exercice budgétaire. Vous aviez compté le nombre de postes que nous avons créés dans les différentes listes d'emplois permanents, et c'est vrai que vous pouvez vous demander pourquoi nous créons 286 nouvelles unités.

Je peux vous parler un peu des projets. D'ailleurs, nous aurions pu présenter ce rapport à deux voix avec Claudine CAULET. Quand nous avons une délégation telle que les ressources humaines, toutes les délégations ressources, je pense notamment aux finances et à la commande publique, sont au service des politiques publiques et des priorités que nous nous sommes données. En l'occurrence, une des priorités porte sur la question de l'éducation et de la petite enfance.

Sur les 286 postes, l'essentiel vient d'un grand chantier que nous vous avons promis, qui a aussi donné lieu à des échanges en commission, celui de la déprécarisation des emplois d'animateurs périscolaires. C'est la suite logique du travail qui avait été initié pour les directeurs et les directrices d'accueil de loisirs multisites et des animateurs et animatrices référents.

En même temps, il y a aussi la création d'emplois supplémentaires d'animateurs périscolaires. Nous vous l'avons annoncé également, à partir du moment où nous voulons créer des places supplémentaires, il faut créer des postes supplémentaires d'animateurs référents. Ces 282 postes créés dans notre liste d'emplois permanents représentent le plus gros du travail, mais en même temps ce sont des postes qui existaient au sein de la collectivité.

Chaque année, nous savions que nous avions besoin d'animateurs périscolaires, et vous étiez là pour soulever que nous avions parfois du mal à les recruter. C'est aussi notre objectif de les rendre plus attractifs et en même temps d'harmoniser un certain nombre de pratiques. Avant, il existait 163 taux d'emploi, entre ceux qui faisaient le matin, le midi et le soir, et les écoles n'avaient pas forcément toujours les mêmes fonctionnements.

Nous sommes vraiment là pour harmoniser, et d'abord pour harmoniser vers le haut. Avant, les plus petits contrats concernaient 9 % du temps de travail ; maintenant, le minimum est de 20 %. Nous voulons donner plus de temps et, de fait, plus de rémunération aux personnes qui ont ces contrats. C'est aussi leur donner plus de temps pour d'autres tâches. Jusque-là, il n'y avait pas forcément un temps de passage entre les animateurs et les enseignants et entre les animateurs et les parents quand ils viennent chercher leur enfant, et de travail pédagogique. C'est aussi le sens de ce travail, de valoriser un peu plus ces parties, qui sont essentielles et pas juste annexes.

C'est tout le travail qui est fait sur la déprécarisation, avec la création de quelques emplois d'animateurs supplémentaires. Dans la délibération, vous retrouvez aussi la création de cinq emplois et la suppression de deux emplois d'assistantes maternelles. Nous sommes là dans la direction Petite Enfance, puisque c'était également un engagement. Quand on parle de création brute de postes, il faut toujours le mettre en lien avec la politique publique supplémentaire que nous proposons aux Bisontins et aux Bisontines.

À partir du moment où nous nous étions engagés à créer des places supplémentaires dans les crèches de Mégevand et de Battant, il fallait créer les effectifs correspondants. Dans cette délibération, vous retrouverez aussi la création d'un emploi pour favoriser l'inclusion scolaire et périscolaire des enfants ayant des besoins d'encadrement particuliers. Cela a aussi du sens. Il y a également le recalibrage d'un emploi de secrétariat au Cabinet, qui passe de catégorie A à catégorie B.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.
Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Merci.

Vous avez effectivement raison de le mentionner, Madame AEBISCHER, les difficultés de recrutement des éducateurs périscolaires se répètent d'année en année. Je sais que Mme CAULET travaille d'arrache-pied sur ce sujet. Les raisons sont multiples, je les avais évoquées en septembre dernier. D'une part, ce n'est pas un métier facile. D'autre part, les horaires sont hachés et les postes sont souvent occupés par des étudiants qui doivent jongler avec leurs études. Enfin, c'est très mal payé, vous ai-je dit à cette occasion.

La création de postes d'adjoints d'animation, de catégorie C de la Fonction publique, d'une durée d'un contrat par défaut de 36 mois, me semble être une bonne mesure. Elle donne de la visibilité aux

personnes qui s'engagent. Notez que « visibilité » et « simplification » sont le fil rouge de mes interventions de ce soir.

Ce serait évidemment insuffisant sans la revalorisation salariale sur laquelle notre liste s'était engagée aux élections municipales, que je vous avais demandé d'étudier en septembre dernier. Je vous rappelle qu'un animateur périscolaire, qui assure les trois temps d'accueil quotidien, matin, midi et après-midi, soit environ 18 à 19 heures par semaine, gagne entre 500 et 550 € par mois. Je vous avais montré que c'était sous le SMIC. Je voudrais donc savoir, avec ce nouveau fonctionnement et ce nouveau statut, quelle sera l'évolution salariale de cet animateur périscolaire, qui fait entre 18 et 19 heures par semaine. Je vous remercie.

Mme Claudine CAULET : Jusqu'à maintenant, les animateurs étaient recrutés sur des contrats de quatre à dix mois. Ils avaient une prime calculée sur la durée du contrat, c'est-à-dire de dix mois maximum.

Le temps de passage de responsabilité entre l'animateur et l'enseignant et entre l'enseignant et l'animateur, dans l'autre sens ça dépend du moment de la journée, est extrêmement important. Il ne s'agit pas de perdre des enfants sur ces temps de flottement. Pourtant, ce temps n'était pas pris en compte. Si nous validons ce rapport, à partir de ce que nous avons prévu, les contrats de travail donneront plus de la visibilité. Comme vous l'avez dit, ils pourront aller jusqu'à 36 mois. Bien entendu, si un animateur souhaite un contrat de 12 mois parce qu'il est en fin de cursus universitaire ou de 24 mois, ce sera possible. Les temps de travail seront de 20 %, 22 %, 40 % et 47 %. Nous prendrons en compte le passage de responsabilité et un peu plus de temps pour la journée de préparation de la rentrée. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Ensuite, il y a de meilleures conditions en termes de protection sociale, en termes de maladie et de maternité. Si ce sont des jeunes, il est vrai que cela les intéresse un peu moins. Quand on est étudiant en première année d'université, je ne suis pas sûre que l'on pense beaucoup à cela.

Nous espérons en tout cas que cette lisibilité dans un temps un peu plus long nous permettra de mieux recruter. Comme vous l'avez dit, nous avons un besoin crucial des animateurs périscolaires. Nous sommes tous d'accord ici pour diminuer la longueur de la liste d'attente à la cantine au fur et à mesure, nous en parlons depuis le mandat précédent. Nous y travaillons. Cela fait partie de l'un des trois verrous que nous essayons de lever pour augmenter le nombre de places à la cantine.

Concernant le montant exact, j'avoue qu'il n'est pas encore calculé. Très bientôt, tous les animateurs qui sont en poste actuellement vont recevoir un courrier qui leur décrit les nouvelles conditions d'emploi. Le montant sera affiché et ils pourront cocher leur choix. J'ai le brouillon du courrier avec moi.

Mme LA MAIRE : Merci.
Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : J'aimerais savoir concrètement s'il y aura ou non une revalorisation salariale, et de combien elle sera. C'est la préoccupation première quand on est jeunes, même si la protection sociale est effectivement importante et que nous ne le mesurons certainement pas suffisamment à cet âge. Ce n'est plus tenable que des jeunes soient payés sous le SMIC au sein de la Ville de Besançon. Si nous n'arrivons pas à une revalorisation qui arrive au moins au niveau du SMIC, ne nous étonnons pas que les jeunes préfèrent aller travailler dans des chaînes de restauration rapide plutôt que de venir encadrer nos enfants.

Nous en avons besoin, nous avons vu durant la crise le besoin de tous ces petits métiers que nous avons trop souvent jugés non essentiels alors qu'ils le sont. C'était le discours tout à l'heure du représentant de « À gauche citoyens ! ». Peut-être que cette question pour nos éducateurs périscolaires doit véritablement être envisagée. Merci.

Mme Claudine CAULET : Je peux ajouter un montant, mais il est tout à fait global. À ce jour, les animateurs périscolaires ont un coût global pour la Ville de 2,9 M€. Avec cette dépréciation, nous passerions à 3,2 M€, soit 300 000 € de plus. Je n'ai pas encore le détail individuellement.

Mme Elise AEBISCHER : Effectivement, nous pourrions vous fournir, avec les six nouveaux taux d'emplois, la rémunération correspondante, mais nous augmentons déjà le temps de travail et prenons en compte des choses qui, nous le savons, existaient plus ou moins. Le temps de cinq minutes avant que le professeur reprenne totalement possession de sa classe est aujourd'hui géré par les animateurs périscolaires mais n'est pas rémunéré. Nous avons justement augmenté le temps de travail de ces agents pour augmenter les rémunérations.

Nous avons regardé les disparités entre les différentes écoles, même pour un service matin, midi et soir. Selon les règles des écoles, cela se joue parfois à cinq ou dix minutes. Quand on additionne toutes ces différences d'une école à l'autre, des animateurs étaient parfois rémunérés 100 € de moins que leurs collègues qui avaient un autre fonctionnement.

De fait, une grande partie des animateurs auront une rémunération plus conséquente grâce à l'augmentation de ce temps de travail. Nous vous donnerons les chiffres une prochaine fois.

Mme LA MAIRE : Oui ?

M. Pierre-Charles HENRY : Madame la Maire, nous avons appris qu'un nouveau conseiller technique avait rejoint votre Cabinet. Il n'en est question nulle part dans les rapports puisque ce n'est pas la Ville mais le CCAS de Besançon qui va en supporter la charge financière. Notre collègue Myriam LEMERCIER, qui était au CA du CCAS, s'en est étonnée, d'autant que le budget de celui-ci est contraint. Quelles seront les missions précises de ce conseiller technique ? Madame WANLIN, présidente du CCAS, a expliqué que cette dépense sera compensée par une subvention de la part de la Ville de Besançon. Pour quel montant ?

Maintenant que votre équipe de conseillers techniques est au complet, serait-il possible d'avoir un organigramme du Cabinet réactualisé, ainsi que leurs missions ? Serait-il possible d'avoir une estimation du budget total dédié spécifiquement aux membres de votre Cabinet, en sachant que le coût de fonctionnement de la Ville est déjà en augmentation de plus de 1,4 M€ au Budget Primitif 2021, comme évoqué par M. FAGAUT ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Tout à fait, cela ne me pose aucun problème. D'ailleurs, c'est très important.

Un Cabinet est là pour créer le lien, pour répondre à des questions, etc. Chaque fois que vos groupes interpellent la maire, et donc son Cabinet, tout un travail est fait par chacun de ces conseillers techniques pour apporter des réponses très précises, en relation avec les services, etc. Vous aurez l'organigramme sans difficulté.

Quant à l'enveloppe et le nombre de ces postes, tout est réglementé. Vous aurez l'ensemble des éléments nécessaires sans problème.

Pour le dernier conseiller, qui vient d'arriver, il s'appelle Éric DURAND et sera chargé de renforcer le travail avec le CCAS. Aujourd'hui, nous sommes dans une crise sociale importante, il faut donc que nous soyons assurés que toutes nos politiques se coordonnent bien, que nous ayons un suivi, un accompagnement, etc. Nous regardons attentivement l'ensemble des mesures qui sont prises aujourd'hui et nous travaillons pour que tout cela soit bien optimisé. C'est le sens du travail d'un Cabinet comme celui-ci.

Oui, Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Pourriez-vous nous donner le coût de la subvention qui sera versée par la Ville de Besançon ?

Mme LA MAIRE : Nous vous donnerons tous les éléments. Je ne peux pas vous les donner ce soir, mais nous vous donnerons même la règle, etc.

M. Ludovic FAGAUT : Si vous voulez, nous sommes un peu surpris...

Mme LA MAIRE : De la même façon que pour les enveloppes des attachés, les enveloppes des cabinets sont extrêmement précises et réglementées.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, c'est réglementé, il n'y a aucun problème. Nous sommes quand même assez surpris du nom de la personne qui arrive sur ce poste, déjà.

Mme LA MAIRE : Cela, en revanche...

M. Ludovic FAGAUT : C'est votre proximité.

Mme LA MAIRE : Oui, c'est un Cabinet.

M. Ludovic FAGAUT : C'est proche de vous, mais surtout rattaché au CCAS. Pour quel montant ? Nous sommes un peu surpris de cette manipulation qui est faite aujourd'hui. Nous aimerions bien comprendre.

Mme LA MAIRE : Il n'y a pas de problème. La création d'un poste n'est jamais une manipulation, c'est une décision, qui nécessite effectivement une organisation, un accompagnement, etc. Vous aurez tous les éléments sans difficulté.

M. Ludovic FAGAUT : C'est dommage que nous ne puissions pas les avoir ce soir.

Mme LA MAIRE : Vous ne pouvez pas tout avoir ce soir.

Pour la liste des emplois permanents, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

Question n° 17

Ajustements techniques à la suite de procédures de recrutements

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 17 porte sur la question de l'animation en maisons de quartier sur la période pré-estivale et estivale. Évidemment, nous sommes aujourd'hui très attentifs au fait que les maisons de quartier trouvent toute leur place dans les actions qui sont menées. C'est tout le travail qui est proposé dans cette délibération. Y a-t-il des commentaires ? *(Il n'y en a pas.)*
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 18

Plan de déplacement du personnel : Mise en place du Forfait Mobilité Durable – Actualisation des modalités de participation aux abonnements de transports en commun

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 18 porte sur le plan de déplacement des personnels, le forfait mobilité durable et la participation aux abonnements de transports en commun. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? *(Il n'y en a pas)*.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 19

Aide financière à l'association ALEDD – Soutien au financement de l'achat d'un véhicule

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 19 porte sur l'aide financière à l'association ALEDD pour le financement de l'achat d'un véhicule. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? *(Il n'y en a pas)*. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 20

Vie Étudiante – Avenant à la convention tripartite Ville de Besançon, CROUS BFC et UFC – Ressourcerie campus Bouloie-Temis

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 20 concerne la vie étudiante et la convention Ville, CROUS et UFC pour la ressourcerie campus Bouloie.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 21

Organisation de manifestations commerciales – Modalités d'occupation du domaine public et signature de conventions avec les associations

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 21 concerne les manifestations commerciales, les modalités d'occupation du domaine public et la signature de conventions avec les associations, qui nous ont accompagnés tout au long de cette crise.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 22

Concession de service public (CSP) pour la gestion et l'exploitation du casino municipal de Besançon – Choix du Concessionnaire – Approbation du contrat

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 22 concerne l'exploitation du casino municipal et le choix du concessionnaire. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ? (*Il n'y en a pas*). Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 23

Convention avec l'office de tourisme et des congrès du Grand Besançon pour l'année 2021

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 23 porte sur la convention avec l'office du tourisme et des congrès de Grand Besançon pour l'année 2021. Oui, Monsieur FAGAUT ? Ce n'est pas moi qui répondrai à vos questions.

M. Ludovic FAGAUT : Je vous ai posé une question dans mes propos liminaires concernant les moyens que vous allez allouer à l'OT à l'avenir, la façon dont vous voyez cette répartition pour lui donner la possibilité de rayonner et de faire rayonner Besançon, et votre positionnement au sein de l'OT à partir du moment où Mme SPONY est présidente.

Mme LA MAIRE : Je me retire de l'office du tourisme, pour vous dire les choses clairement, c'est bien de cette logique qu'il est question. Quant aux choix qui seront faits par rapport à l'accompagnement, ce sera fait avec vous dans les commissions, etc.
Oui, Madame ROCHDI ?

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire.
Nous saluons la nomination de Mme Marie-Anne SPONY, nouvelle présidente de l'office de tourisme à la suite de votre démission de la présidence de la structure. Cette élection est une première, elle change les pratiques et représente une nouvelle étape dans la vie de la structure.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire.
L'office de tourisme est une association, et, comme tous les acteurs du tourisme, il a connu une activité très ralentie en 2020, vous le précisez dans le dossier.
Si je résume la proposition qui nous est faite ce soir, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur une subvention à l'office du tourisme en baisse de 70 000 € en raison du résultat positif de l'office en 2020. Ce dossier est très intéressant, il peut s'envisager selon des analyses très différentes qui débouchent sur des choix politiques aussi très différents.
Ce n'est pas très confortable, vous le comprendrez, de vous voir parler en même temps.

Mme LA MAIRE : J'ai besoin de m'assurer qu'une réponse puisse vous être apportée.

M. Laurent CROIZIER : D'accord.
Tout d'abord, il y a un choix que je qualifierais de « comptable », c'est celui que vous faites, d'une situation actuelle, comme un simple acte de gestion. L'office de tourisme a fait un résultat positif en 2020 et vous décidez de baisser les subventions de la Ville et du Grand Besançon de la somme équivalente. Cela revient tout de même à baisser au global les subventions en direction du tourisme des deux collectivités du montant précisé, c'est-à-dire 208 000 €. Je ne suis pas certain que ce soit un signal très positif à envoyer aux acteurs du tourisme.
Il y avait évidemment un autre choix possible, celui que j'aurais fait, en renversant la situation à notre profit, au profit du tourisme et au profit de l'attractivité du territoire. Je m'explique. En maintenant les subventions des deux collectivités identiques aux sommes des années précédentes, c'est-à-dire sans dépenser un centime de plus par rapport à 2019 ou 2020, vous vous donniez les moyens de proposer une promotion touristique plus puissante, vous donniez les moyens de plus d'exigence en direction de l'office du tourisme et vous vous donniez les moyens de diversifier ses missions.
Avec cette deuxième option, vous auriez envoyé un signal très positif aux acteurs du tourisme en les accompagnant dans la relance de leur activité tout en encaissant d'ailleurs davantage de taxes de séjour. Nous aurions pu espérer que beaucoup plus de visiteurs viennent à Besançon.
Je le dis souvent, c'est dans les périodes de crise que nous avons le devoir d'avoir de l'ambition. Je regrette que ce ne soit pas ce second choix, plus judicieux et plus ambitieux, qui ait été fait. Notre groupe LREM-MoDem s'abstiendra donc sur cette baisse de subventions à l'égard de l'office de tourisme.

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN et Nicolas BODIN.

M. Anthony POULIN : Bonsoir à tous.
Monsieur CROIZIER, concernant cette délibération, nous avons une convention d'objectifs et de moyens avec l'office du tourisme et du commerce. Il ne vous a pas échappé qu'un certain nombre de prestations

n'ont pas pu être réalisées au cours de l'année dernière et en ce début d'année. L'ajustement du montant vient de ce mécanisme, tout en restant dans le dialogue.

D'ailleurs, le delta qui avait été dégagé pour une partie a justement été investi dans des campagnes de communication, comme vous le suggérez. Au-delà, la Ville agit désormais en complément de l'action de Grand Besançon Métropole, puisque le Tourisme est désormais une compétence de Grand Besançon Métropole. C'est d'ailleurs en dialogue avec l'office de tourisme que nous avons décidé si un avenant financier pouvait être signé sur la base d'un programme d'actions et de promotion. Tout cela fera l'objet d'une discussion à Grand Besançon Métropole.

Il y a un ajustement de la subvention, ramenée à 230 000 €, pour inclure le fait qu'il y a un résultat exceptionnel comme jamais il n'y en a eu un à l'office de tourisme du fait de la crise tout en dégageant des sommes importantes pour mener des actions dans un dialogue constant avec la collectivité Grand Besançon Métropole et la Ville.

M. Nicolas BODIN : La manière dont vous présentez le débat, Monsieur CROIZIER, est un peu tendancieuse. Vous laissez entendre que le résultat exceptionnel de l'office de tourisme serait dû à une suractivité, ce qui n'est pas le cas. Le résultat est exceptionnel historiquement justement parce qu'il y a eu une baisse d'activité liée à la crise du COVID. Il y a eu un excédent budgétaire, et cet excédent budgétaire est repris en partie, pas totalement, dans le cadre de la future subvention 2021.

En revanche, ce que vous nous proposez est une erreur de gestion comptable manifeste alors même que nous réfléchissons à une agence d'attractivité, ce qui pourrait éventuellement entraîner son absorption par l'office du commerce. Le fonds de roulement qui resterait sur l'office du commerce ne pourrait pas être reversé à l'agence d'attractivité. Fiscalement, ce serait une très grosse erreur de la part de la Ville et de la part de l'Agglomération.

Évidemment, un soutien est donné à l'office du tourisme. L'étude sur le devenir et la création potentielle d'une agence d'attractivité est en cours, nous devons en débattre et en définir les différents attributs. En revanche, fiscalement, cela aurait été une erreur d'attribuer la même subvention à l'office du tourisme pour l'année 2021, les dévolutions vers une autre structure telle que l'agence d'attractivité n'auraient pas été possibles.

Mme LA MAIRE : Très bien, je crois que nous avons apporté des éléments de réponse. Je vous propose de soumettre cette délibération au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 15 abstentions.

Merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 24

Congrès – Attribution de subventions – 1^{re} répartition au titre de l'année 2021

« **Mme LA MAIRE** : Nous passons aux subventions attribuées au congrès. Avez-vous besoin d'informations précises ? (*Non*) Très bien.

Je sou mets cette délibération au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 25

Relations internationales – Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

« **Mme LA MAIRE** : Cette fois, ce sont les relations internationales avec les Tandems Solidaires. Avez-vous besoin d'informations ? *(Non)*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 26

Relations internationales – Nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 26 porte une fois encore sur les relations internationales, avec la Maison de l'Europe.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 27

Maîtrise d'œuvre pour la construction du jardin des sciences – Signature d'un avenant n° 3

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, nous passons à la commission n° 2 et le dossier n° 27, la maîtrise d'œuvre pour la construction du jardin. Nous continuons la procédure normale.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 28

Accord-cadre pour l'acquisition de matériels, pièces de rechange et accessoires pour les espaces verts et les travaux publics – Autorisation de signature

« **Mme LA MAIRE** : Concernant le numéro 28, il porte sur les accessoires pour les espaces verts et les travaux publics.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 29

Cessions de matériels, véhicules et engins réformés

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 29 porte sur la cession de matériels, véhicules et engins réformés. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 30

Reconversion du site Vauban – Acquisition de la seconde tranche à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC et cession à Crédit Mutuel filière aménagement

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 30 concerne la reconversion du site Vauban, avec l'acquisition de la seconde tranche à l'Établissement Public Foncier. Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

Question n° 31

Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants – Attribution de subvention à M. Jérôme DILLENSEGER

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier 31 concerne une subvention à M. Jérôme DILLENSEGER. Oui, Madame ROCHDI ?

Mme Karima ROCHDI : Madame VIGNOT, il s'agit là d'un outil très intéressant et concret, qui existe depuis un certain nombre d'années et qui permet à des habitants d'accéder à la propriété. Malheureusement, le dispositif reste très peu connu. Certes, il y a eu une campagne de communication de la part de Grand Besançon Métropole lors du dernier mandat, mais est-ce que nous pourrions imaginer une démarche complémentaire de la part de la Ville de Besançon afin de mieux promouvoir ce dispositif ? Merci.

Mme LA MAIRE : C'est une démarche qui est régulièrement expliquée dans le BVV, un magazine qui arrive normalement dans toutes les boîtes aux lettres. Elle a fait l'objet d'un rappel, mais il n'a visiblement pas l'écho que nous imaginons.

Plusieurs campagnes ont été envisagées, et nous nous sommes souvent demandé s'il fallait faire cette incitation sous une autre forme. C'est un sujet qui soulève effectivement des questions à chaque mandat. Vous avez raison, il n'est pas suffisamment connu.

Je le soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 32

Stérilisation des chats errants

« **Mme LA MAIRE** : Concernant la stérilisation des chats, y a-t-il besoin de précisions ? (*Non.*)
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

Question n° 33

Rythme scolaire à la rentrée 2021 pour la période 2021-2024 dans les écoles publiques du premier degré de Besançon

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 33 porte sur les rythmes scolaires. Y a-t-il des demandes de précisions ? Oui, Madame WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Madame la Maire, sur ce sujet des rythmes scolaires, je tiens à souligner que la plupart des parents que nous rencontrons nous font des retours positifs sur la semaine de quatre jours. Le passage de quatre jours et demi à quatre jours a été une très bonne chose. Nous sommes aussi en faveur du maintien à quatre jours.

En revanche, un des potentiels qui n'est pas encore assez exploité selon nous est celui du lien avec les associations. Nous vous encourageons à créer et développer l'offre associative, culturelle et sportive dans le cadre des rythmes scolaires, et à demander aux associations volontaires d'intervenir sur des cycles courts auprès des écoliers.

Surtout, c'est maintenant que les associations et les clubs bisontins ont besoin de nous. Il faut faire le maximum pour stopper l'hémorragie, stopper la perte des licenciés ou des adhérents. Nous pouvons amener encore plus de jeunes vers ces associations et ces clubs.

Pour nous, le PEDT, le Projet Educatif De Territoire, serait un bon outil pour mettre en place ce que nous vous proposons. Je vous pose donc la question, quelle utilisation faites-vous du précédent PEDT, élaboré dans le mandat précédent ?

Une autre proposition déjà faite à l'époque portait sur le besoin de mieux différencier les actions en fonction des besoins de chaque secteur de vie de Besançon. Est-ce que vous allez explorer plus en détail cette piste de la sectorisation ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Pascale BILLEREY est la bonne personne pour vous répondre.

Mme Pascale BILLEREY : Effectivement, je travaille depuis le début de mon mandat sur la question du PEDT, avec le document que vous avez sans doute eu préalablement. Énormément de priorités sont en effet toujours d'actualité.

À partir de ces priorités, nous sommes en train de voir comment elles pourraient se décliner pour chaque quartier de la ville pour que tous les acteurs des quartiers puissent partager ensemble des objectifs communs. Nous nous étions rendu compte qu'il y avait énormément de dispositifs à Besançon, mais qu'ils étaient très cloisonnés les uns par rapport aux autres. Il y avait donc la nécessité de remettre en synergie les acteurs les uns par rapport aux autres.

Un travail de territorialisation est en train de se faire, une cartographie, qui est assez considérable. Nous nous sommes aperçus que les personnes ne se connaissaient pas suffisamment pour remettre en place toute cette dynamique. Tout un travail est fait en ce moment sur ce sujet.

Malgré le COVID, nous avons également commencé à rencontrer tous les acteurs de ce PEDT. Nous aurions voulu aller encore beaucoup plus vite, mais je pense que cela va bientôt être beaucoup plus simple de se voir en présentiel pour remettre tout cela à plat.

La FCPE, donc les parents d'élèves, a été associée à plusieurs reprises. Nous les mettons au courant de ce qu'il se passe par rapport à ce projet éducatif de territoire. J'espère aussi avoir l'occasion d'échanger sur tous les détails de ce PEDT dans la commission à laquelle vous participez, qui est davantage le lieu pour en parler. C'est quelque chose de très intéressant, de passionnant, et nous sommes au cœur du sujet.

J'étais encore en réunion il y a quelques jours avec le Conseil citoyen de Planoise. Nous travaillons avec eux pour réfléchir à la façon de mieux agir ensemble sur des quartiers compliqués. Je pourrai vous donner la liste des rencontres que j'ai faites avec l'AFEV, Léo Lagrange, tous les acteurs qui essaient vraiment de créer une synergie éducative sur cette ville.

Je pourrais rappeler que les priorités sont la réussite éducative, évidemment, et tout ce qui concerne l'égalité entre les garçons et les filles. Elles font partie du document qui avait été voté bien avant ma présence dans cette municipalité. Une autre priorité porte sur tout ce qui concerne les dispositifs « éco-école », parce que nous voulons vraiment mettre en place l'écocitoyenneté. Il y a également les premières scolarisations, tous ces moments de rupture qui sont accompagnés dans les écoles, et la parentalité, mais aussi la question du harcèlement. Tout un travail est fait sur ce sujet.

Les coordonnateurs périscolaires sont également très actifs sur les quatre territoires de la Ville. Nous travaillons avec eux également, et avec tous les directeurs de périscolaires, qui sont évidemment associés à tout ce travail.

C'est un travail assez complexe, mais je pense que nous allons arriver à quelque chose de visible et accessible à tous les habitants des quartiers, pour que ce soit plus lisible.

Mme LA MAIRE : Valérie HALLER a demandé la parole, puis ce sera au tour de Nicolas BODIN et d'Abdel GHEZALI.

Mme Valérie HALLER : J'irai dans le sens de Pascale. Énormément d'associations interviennent dans les écoles, je pensais aussi à Léo Lagrange, à l'ASEP, à PARI, au CIDFF, à Solidarité Femmes, aux animateurs sportifs dans les classes qui font la promotion des clubs sportifs des quartiers, etc. Il y a énormément de sollicitations à l'école. Les associations sont pleinement intégrées dans les écoles aujourd'hui.

M. Ludovic FAGAUT : Nous parlons du périscolaire.

Mme Valérie HALLER : Oui, dans le périscolaire aussi.

Mme LA MAIRE : Je ne me rappelle plus dans quel ordre je vous ai donné la parole. Claudine, tu veux prendre la parole avant ?

Mme Claudine CAULET : Concernant les associations et le périscolaire, il y a une très grande liste d'associations « référencées » à la direction de l'éducation. Quand les directeurs d'accueil de loisirs multisites ou les animateurs ont un projet pédagogique et qu'ils n'arrivent pas à les mener seuls, qu'ils ont besoin d'un appui extérieur et d'une expertise, par exemple en théâtre ou pour certains jeux, ils font appel à des associations sans problèmes. Nous recevons tous les jours des mails d'offre de service d'associations, avec des spécificités sportives, culturelles, artistiques, ou que sais-je.

Mme LA MAIRE : Abdel GHEZALI, puis Nicolas BODIN.

M. Abdel GHEZALI : Je vais aller dans le sens de ce qui a été dit. Pour répondre concrètement à l'interpellation, nous allons encore plus loin avec les associations puisque nous avons augmenté l'enveloppe au niveau du sport pour accompagner cette démarche. De plus en plus d'associations sportives répondent.

M. Nicolas BODIN : J'ai une remarque par rapport aux propos de Christine WERTHE, qui a dit que le passage aux quatre jours est une très bonne décision. Nous respectons le vote des Bisontins, qui se sont exprimés lors d'un référendum sur ce sujet.

J'entends M. CROIZIER et M. FAGAUT nous parler du rôle de l'éducation pendant tout le Conseil Municipal. En tant que pédagogue, je m'interroge sur le rôle des quatre jours par rapport à la formation des jeunes Français, alors même que nous constatons la baisse du niveau des jeunes Français dans les classements internationaux d'année en année. Je regrette que l'État ne nous impose pas les quatre jours et demi.

Cela dit, localement, le choix des quatre jours a été fait, mais nous ne pouvons pas dire que ce soit forcément une bonne mesure pour le futur des jeunes générations françaises.

Mme Marie LAMBERT : Je me permets une petite question. Nous étions en train de parler des associations, donc je voudrais revenir sur les associations de parents d'élèves. Avec le déconfinement progressif qui se met en place, ces associations s'interrogent sur la possibilité d'organiser des kermesses ou des fêtes de fin d'année. Je voulais savoir si des choses sont prévues au niveau de la direction éducation à ce sujet, pour un accompagnement spécifique, et si leur demande de mise à disposition des cours d'école pour faire ces manifestations de fin d'année pourront être reçues.

Mme Claudine CAULET : À ce jour, je n'ai pas connaissance de demandes d'associations de parents d'élèves. Cela doit être très local, sur une école. Je crois que la première chose que nous ferons quand nous aurons une telle demande sera de solliciter l'avis de l'ARS. Ce n'est pas nous qui déciderons en dernier recours, ce sera l'ARS. Nous sommes encore dans une période compliquée, même si nous sommes de plus en plus nombreux à être vaccinés.

Mme LA MAIRE : De toute façon, quel que soit l'évènement, que ce soit à l'école, à l'extérieur ou à l'intérieur, tout cela est régi aujourd'hui par des mesures sanitaires. La réponse est toujours dans « mesures sanitaires ». Chaque fois que quelque chose de cet ordre est reçu dans nos services, nous l'analysons avec l'ARS, avec le préfet, et nous apportons une réponse. Qu'ils n'hésitent pas à nous interroger.

Je vous propose maintenant de soumettre ce dossier au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 34

Déploiement des couches lavables dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Besançon – Signature d'une convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place de changes lavables entre la Ville de Besançon et le Sybert

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 34 porte justement sur les couches lavables, dont je parlais tout à l'heure. C'est une convention avec le Sybert.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

Question n° 35

Don manuel d'une collection de dessins de l'abbé Jean Garneret au Musée comtois

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 35 concerne le don manuel d'une collection de dessins de l'abbé Jean GARNERET.

Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Merci.

Je profite que nous parlions de l'abbé Jean GARNERET sur ce dossier, car c'est la personne qui a porté le Musée des Maisons comtoises de Nancray. Vous le savez, c'est plutôt un dossier Grand Besançon Métropole, mais je pense que cela concerne aussi les élus du Conseil Municipal de la Ville de Besançon, où un projet structurant d'envergure est en train d'être lancé, avec différentes tranches, sur la réhabilitation du site, à presque 10 M€.

Je voulais savoir comment la municipalité en place se positionnait sur l'inscription au futur PPIF de GBM dans le cadre de la restructuration du Musée des Maisons comtoises. Nous sommes plusieurs à siéger au sein du Conseil d'administration pour différentes collectivités. Je pense qu'il serait important que nous, l'ensemble des 55 élus municipaux, puissions porter d'une même voix ce projet dans le cadre du futur PPIF au sein de GBM. Je voudrais avoir le positionnement de la majorité municipale.

Mme LA MAIRE : Le positionnement concerne le fonctionnement du Grand Besançon, nous sommes bien d'accord. Nous sommes sur un PPIF, c'est-à-dire que nous réunissons l'ensemble des demandes de projet. Nous avons énormément de projets structurants, nous avons une nouvelle équipe, nous avons de nouvelles ambitions, nous avons envie que ce territoire soit boosté, donc beaucoup de demandes remontent. Nous ferons l'analyse de l'ensemble de ces demandes pour voir dans quelle mesure les critères nous amèneront à prioriser tel ou tel dossier. Je n'en dirai pas plus, je ne participe pas à ce groupe PPIF, qui travaille tranquillement en fonction des dossiers qui vont y être présentés.

Je vous propose de soumettre ce dossier au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie ».

Question n° 36

Réaffectation des recettes équivalent à 1 euro par entrée payante à la Citadelle le 12 juin 2021 en faveur de l'association FERUS qui œuvre pour le Lynx

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier numéro 36 concerne la réaffectation des recettes équivalent à 1 € par entrée payante à la Citadelle et en faveur de l'association FERUS qui œuvre pour le lynx. Oui, Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Sur ce dossier 36, je voudrais que nous abordions ce que nous avons vu, encore une fois, malheureusement, dans la presse. Nous apprenons que vous envisagez ou que vous envisagiez de mettre en place un groupe d'experts pour travailler sur le devenir du Jardin zoologique de la Citadelle. Sur ce dossier, effectivement, la journée du 12 juin permet de sensibiliser à la cause sur le lynx, mais nous en avons d'autres à la Citadelle, je crois qu'autour du 15 août une partie des recettes est reversée en direction des actions pour la biodiversité. Même si nous sommes tous d'accord pour travailler pour cette cause animale, je voudrais avoir votre avis sur le devenir de ces programmes européens qui sont en place aujourd'hui.

Nous sommes quand même régis par ces programmes au niveau européen avec des coordonnateurs, et nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons au niveau des animaux. Ce n'est pas si simple que cela, il ne suffit pas de dire que nous ne voulons plus de telle ou telle espèce puisque nous sommes rentrés dans un cadre européen de protection de ces espèces. C'est aussi pour cela que le cadre européen existe. Je vais prendre un exemple sur le zoo de la Citadelle, où nous avons le lion d'Asie. Aujourd'hui, il n'y a plus que 400 individus qui sont encore en liberté au niveau mondial. S'il est présent au niveau de la Citadelle de Besançon, c'est parce que nous sommes dans cette zone de protection. Certes, l'espace n'est peut-être pas suffisant pour lui. Il faut lui trouver un autre terrain d'accueil pour continuer à préserver cette espèce. Comment faites-vous par rapport à cela ?

Vous réfléchissez à ce sujet, donc nous voudrions connaître les modalités que vous envisagez par rapport au Jardin zoologique.

Plus globalement, nous savons qu'aujourd'hui, à la Citadelle, 50 % des touristes extérieurs à notre périmètre proche viennent à 50 % pour le patrimoine et à 50 % pour les espèces qui sont dans le zoo. Nous savons aussi que 100 % des touristes locaux, ou presque, viennent pour visiter le zoo. Globalement, sur les 245 000 visiteurs environ de la Citadelle, 90 % passent par le Jardin zoologique.

Comment voyez-vous l'évolution de la Citadelle, notamment au regard de ces programmes européens qui nous lient ? Ne craignez-vous pas qu'en ne participant plus ou en ne voulant plus participer à certains programmes européens, notre Citadelle perde un peu de sa notoriété ? Cela étant, je vous l'accorde, il faut travailler sur la condition animale et sur la réorientation du projet du Jardin zoologique, mais cela demande aussi des moyens. Comment envisagez-vous de le faire ?

Mme LA MAIRE : Vous avez résumé la situation. Vous le savez puisque vous en parlez, nous sommes aujourd'hui dans un moment où nous avons réuni des experts. Tout un protocole s'est mis en place pour que nous puissions envisager des orientations, comme ce qu'a fait le cirque Bouglione par exemple, que je salue. Il y a deux branches dans le cirque Bouglione, et l'une d'elles a opéré une transformation profonde, toute son économie étant justement basée sur la présentation d'animaux. Il a fallu qu'ils se réinventent.

Cela ne veut pas dire que nous abandonnerons toutes les mesures conservatoires, mais que nous sommes bien dans cette période. Notre Citadelle est quand même un totem suffisamment fort pour représenter les questions sociétales du moment. Vous avez raison, vous connaissez très bien le dossier, et vous posez toutes les questions à poser. Nous allons les aborder avec le conseil scientifique en particulier, et nous allons mener un travail avec les différents partenaires du monde animal.

M. Ludovic FAGAUT : Ma question portait aussi sur votre vision par rapport au devenir du Jardin zoologique. Est-ce que vous pensez pouvoir y mettre les moyens ? J'ai regardé ce qu'il se faisait sur l'ensemble des jardins zoologiques à l'échelon national, il faudra déployer des moyens colossaux si nous voulons vraiment porter une ambition forte. Quelle est votre vision ? Êtes-vous prête à investir les moyens nécessaires pour faire évoluer ce Jardin zoologique ?

Mme LA MAIRE : Pour savoir si je suis prête à le faire évoluer et à y mettre les moyens, il faut déjà que je sache quelles orientations nous pourrions prendre, quelles hypothèses nous pouvons faire, comment nous envisageons l'avenir de certains animaux, pour quelles espèces nous sommes excellents et devons continuer à l'être, pour quelles espèces ce n'est plus tenable du tout, etc. Il faut déjà savoir vers quoi nous voulons aller.

Vous êtes sans doute un expert en lion, mais moi, non. Je suis absolument incapable aujourd'hui de vous dire dans quelle mesure il est nécessaire de prendre telle ou telle mesure dans ce domaine. Quand il nous a été demandé si on réintroduisait les ibis d'Espagne, dont je ne me souviens plus le nom, c'est volontiers que nous avons donné la possibilité à ces ibis de retrouver leur milieu naturel. C'est effectivement un projet européen particulièrement intéressant et dont nous étions très fiers.

Si je peux réduire ma vision à une formule : faisons de cette Citadelle une fierté. S'il doit encore y avoir des animaux dans cette Citadelle, il faut que ce soit avec des mesures conservatoires pour le bien-être des animaux et pour leur devenir. Ce choix doit se faire en toute intelligence collective et ne peut pas se penser par un seul cerveau, pas uniquement par le mien. Je ne suis pas dans ce comportement.

Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : J'ai une question à vous poser. Est-ce que les propos que vous tenez veulent dire que vous n'êtes pas sûre que le bien-être animal soit véritablement considéré à la Citadelle ? Est-ce une interrogation que vous avez ?

Mme LA MAIRE : C'est vous qui introduisez la notion de « considérer ».

M. Laurent CROIZIER : Mettez un autre mot si vous le voulez. Est-ce que la question du bien-être animal doit être encore plus approfondie dans les pratiques de la Citadelle ?

Mme LA MAIRE : Bien sûr. Vous imaginez bien que, avec un lion dans un espace aussi réduit, on peut décemment se poser la question.

M. Laurent CROIZIER : Si vous voulez, quand j'ai lu cet article dans *L'Est Républicain*, il m'a renvoyé l'image que le bien-être animal n'était peut-être pas suffisamment inclus dans les pratiques de la Citadelle. Le mot « considérer » n'est peut-être pas étranger à cela, et peut-être que c'est le message qui a été renvoyé à d'autres personnes.

Nous savons que ce n'est évidemment pas le cas. Pour en échanger souvent avec Mme BOUVET, si nous avons des naissances aussi exceptionnelles au sein de la Citadelle, c'est justement parce qu'il y a une préoccupation du bien-être animal.

Mme LA MAIRE : Pour cela, je peux vous répondre. Je ne suis pas experte, mais j'ai beaucoup appris en discutant avec Bouglione. Un lion, même en cage, fait des petits quand il rencontre une lionne. Chez le fauve, la reproduction n'est pas un indicateur de bien-être. C'est un exemple. Chaque espèce, vous le savez, a ses comportements. Je n'irai pas plus loin, je ne suis pas éthologue, je ne vais pas vous donner des éléments d'éthologie. Je dis simplement qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas appréhender la vie d'un animal, comme un fauve, de la même façon que nous l'appréhendions il y a 10 ans, 20 ans ou 30 ans. Cela ne veut pas dire qu'il y a de la maltraitance, je voudrais que nous soyons bien clairs. Cela veut dire qu'aujourd'hui la condition animale est considérée autrement. Je réutilise votre terme. Ce mot de considération m'évoque d'ailleurs les grands travaux d'une philosophe venue travailler quelques années dans notre université, Corine PELLUCHON. Elle travaille beaucoup sur cette considération et fait le parallèle par rapport à l'animal et aux êtres vivants, que nous sommes aussi. C'est une vraie réflexion de société que nous devons tous mener aujourd'hui. Il n'y a pas de jugement derrière, mais une analyse extrêmement claire. Encore une fois, c'est de l'éthologie.

Oui, Anthony ?

M. Anthony POULIN : Monsieur FAGAUT, je suis parfois surpris par vos propos. À chaque fois que vous parlez, je regarde les engagements que vous aviez pris pendant la campagne électorale. Précisément, sur ce thème, vous vous étiez engagé à un plan d'action pour la sortie la plus rapide possible des animaux sauvages du zoo de la Citadelle. Vous n'étiez même pas allé vers la question de l'appui d'experts, des animaux concernés, etc. Votre engagement était celui-là.

Je me permets de le dire aussi, tout à l'heure, par rapport au positionnement sur la Pive, vous aviez signé le pacte de la transition et adhéré à la proposition « *adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements* ».

Vous vous étiez donc engagé dans votre programme sur ces questions. Pourtant, quand nous allons dans ce sens, vous ne semblez pas aller dans la même direction que nous. C'est cette cohérence que j'interroge.

Mme LA MAIRE : Je vais soumettre au vote ce dossier pour le lynx, puisqu'il n'était pas question de lion mais de lynx. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 37

Musées du Centre – Conventions-cadre avec la Boutique Jeanne Antide, le CHU, le CLA, METI (SHLS UFC), PAIDEIA, PARI et le SPIP-MA-CSL

« **Mme LA MAIRE** : Il est question de conventions avec la boutique Jeanne Antide, le CHU, etc. Tous ces échanges sont essentiels. Y a-t-il besoin de précisions ? (*Non*)

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 38

Convention de partenariat pour l'organisation des 24 Heures du temps

« **Mme LA MAIRE** : Pour la convention de partenariat pour l'organisation des 24 Heures du temps, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

Question n° 39

Émergences – Première attribution 2021

« **Mme LA MAIRE** : Le numéro 39 concerne Émergences et la première attribution 2021. Tu veux dire quelque chose ?

Mme Aline CHASSAGNE : Je voudrais présenter rapidement une des associations qui sera soutenue dans le cadre du dispositif Émergences. Nous avons eu plusieurs fois dans cette salle de Conseil Municipal des questions au regard des attributions de subventions et de leur intérêt, de leur utilité, pour les compagnies même.

Je prends l'exemple le plus fortement soutenu dans le cadre d'Émergences, la Compagnie du Bondinho. Ce sont des jeunes ayant étudié à Besançon, ils sont assez nombreux, 12, ce qui permet des plateaux assez intéressants. Ils se sont formés au Conservatoire et à l'université de Besançon. Ils proposent une réadaptation du *Roi Lear* de SHAKESPEARE, dont ils ont repris le texte original, et proposent que leur représentation se fasse dans des lieux patrimoniaux.

Le nom de la compagnie porte un message, un symbole qu'ils veulent faire passer. Le « bondinho » est un des plus anciens tramways du Brésil, qui part d'un quartier central économique favorisé et va dans un quartier très défavorisé. Leur idée est d'être des passeurs et d'atteindre tous les publics. Pour ce faire, ils ont opté pour des lieux patrimoniaux et des discussions autour, comme la pièce l'indique, de questions de famille, d'héritage, de transmission, de sentiments, etc.

L'idée est très intéressante, ce n'est pas de prendre part pour un personnage plus qu'un autre mais au contraire d'essayer de se mettre dans la peau de chacun. C'est une démarche philosophique et politique très intéressante sur l'argent, sur le monde qui nous entoure, sur les émotions, l'amour, etc.

Je vous raconte leur projet artistique, mais, au niveau de leur structuration, ils sont jeunes, entre 20 et 25 ans, et n'ont pas suffisamment d'heures pour être tous intermittents, donc ils ont besoin d'avoir un travail à côté. Les 5 000 € que nous pouvons leur proposer leur permettra de continuer leur temps de résidence, ils sont actuellement à la Citadelle, et d'être diffusés cet été, pendant un mois, dans différents lieux au niveau du département, de la région et de la ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 40

Subventions à des associations sportives

« **Mme LA MAIRE** : Concernant le dossier 40, qui porte sur les subventions à des associations sportives, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 41

Fixation de divers tarifs pour la saison 2021/2022

« **Mme LA MAIRE** : Le 41 porte sur la fixation de divers tarifs pour la saison 2021/2022.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

Question n° 42

Subventions Vie associative – 1^{re} attribution 2021

« **Mme LA MAIRE** : Nous passons à la commission 4 avec le dossier 42, qui concerne les subventions vie associative et la première attribution 2021. Madame ROCHDI ?

Mme Karima ROCHDI : Merci.

Lors du Conseil Municipal du 9 octobre 2020, vous avez annoncé un état des lieux sur la situation dans laquelle se trouvent les associations bisontines dans leur ensemble, celles se trouvant dans les locaux de la Ville mais aussi celles dans des locaux privés. Il avait par ailleurs été indiqué par votre adjointe, Mme Carine MICHEL, que cet état des lieux devait être opérationnel pour 2021 et que la minorité y serait associée. Or, jusque-là, en aucun cas nous ne l'avons été.

Je vous ai adressé un courrier en date du 4 février 2021 afin de savoir les conclusions de ce bilan, dont nous n'avons eu jusqu'ici aucune connaissance. Vous m'informez, Madame la Maire, le 14 février 2021, toujours par courrier, que vous avez fait le choix de mandater un cabinet extérieur afin d'établir un diagnostic pour identifier les besoins du tissu associatif, notamment à la suite de la crise sanitaire, dans la perspective de réorienter les politiques publiques. Dans le courrier, vous dites, je vous cite : « *Comme convenu, nous vous associerons* ». Nous attendons toujours les premiers signes de votre part et/ou de la part de ce cabinet extérieur.

Bref, nous souhaitons savoir aujourd'hui où nous en sommes dans cette démarche et si nous serons bientôt véritablement associés ou non. Merci.

M. Abdel GHEZALI : Je vais vous apporter une réponse, Madame la Maire ne peut pas répondre. Ce travail dont vous parlez est en train d'être établi avec le cahier des charges. Juste après, une fois que l'établissement du cahier des charges sera terminé, les élus seront associés à cette démarche.

Mme LA MAIRE : J'ai vu que Carine MICHEL demandait la parole.

Mme Carine MICHEL : Bonsoir.

Je suis exceptionnellement en visioconférence mais je souhaiterais apporter des éléments de réponse à Karima. Effectivement, nous avons priorisé, et le premier état des lieux a été fait sur les locaux. Pour cette démarche de faire un état des lieux avec les associations, je voulais privilégier le présentiel pour que ce soit vraiment fait en concertation avec les associations. C'est pour cette raison que cette démarche est juste amorcée à ce jour. Nous avons pris l'engagement, vous serez associés au cahier des charges en temps et en heure.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Pensez-vous que nous pourrions avoir le bilan par rapport à l'état des lieux des locaux ?

Mme LA MAIRE : Quand il sera établi. Justement, c'est le travail qui est en train d'être fait.

Mme Carine MICHEL : Je voudrais préciser les choses. Karima, un état des lieux est fait par rapport aux locaux associatifs, et vous avez été invités à un Copil. Maintenant que la crise sanitaire s'atténue un peu, j'espère que nous allons pouvoir commencer l'état des lieux avec les associations, notamment sur l'impact de la crise sanitaire et sur l'ensemble de leurs demandes. L'idée de cet état des lieux est vraiment de mieux répondre aux besoins des associations.

Mme LA MAIRE : Anne BENEDETTO.

Mme Anne BENEDETTO : Merci et bonsoir.

J'ai la délégation de l'optimisation de l'attribution des locaux aux associations et je confirme que nous avons déjà bien engagé ce travail d'état des lieux de l'occupation des locaux par les associations, attribués par la Ville ou que la Ville possède. Effectivement, nous aurions été ravis d'avoir des membres de l'Opposition lors du comité de pilotage. Il n'est pas trop tard, le deuxième a lieu le 2 juin prochain. C'est un appel au volontariat pour vous associer à ce gros travail, nous ne sommes jamais suffisants. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci. Je soumetts ce dossier au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 43

Maisons de quartier associatives – Subventions de fonctionnement 2021

« **Mme LA MAIRE** : Le 43 porte sur les subventions 2021 pour les maisons de quartier associatives. Est-ce qu'il y a des questions ?
Oui, Carine.

Mme Carine MICHEL : Je souhaiterais effectivement prendre la parole. Les délibérations des rapports précédents et du rapport 43 réaffirment le soutien de la Ville au milieu associatif. Dans ces deux délibérations, nous proposons de maintenir les subventions 2021 à hauteur des subventions 2020 malgré une baisse d'activité pour certaines structures. Il faut tout de même le souligner en termes de soutien de la municipalité envers le milieu associatif.

Pour être précise, le rapport précédent étant passé très vite, il y a une seule structure qui a une augmentation, c'est Le café des pratiques. C'était pour être cohérent par rapport aux autres espaces vie sociale comme les maisons de Velotte, PARI et Miroirs de Femmes. Le dossier est passé vite.

Mme LA MAIRE : C'est surtout rapide quand on est loin en visioconférence. J'espère que nous allons bientôt revenir à d'autres relations qu'à travers un écran. Merci pour ces informations.
Je soumetts ce dossier au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Question n° 44

Tarifs pour la saison 2021/2022 des Maisons de quartier municipales

« **Mme LA MAIRE** : Le dossier 44 concerne cette fois les maisons de quartier municipales. Y a-t-il besoin d'informations supplémentaires ? (*Non*)

Je le soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

Motion

« Besançon, zone de liberté LGBTQI+ » Déposée par le groupe LREM-MoDem

« **Mme LA MAIRE** : Karima ROCHDI va maintenant vous présenter une motion.

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire. Nous présentons ce soir une motion, « Besançon, zone de liberté LGBTQI+ ».

« Depuis plusieurs années, nous assistons à une résurgence des discriminations à l'encontre des personnes LGBTQI+ en Europe. Voilà trois ans que de nombreuses collectivités en Pologne ont adopté des résolutions pour se déclarer "zones sans idéologie LGBT" et promouvoir une politique discriminatoire à l'égard des personnes LGBTQI+.

En réponse à cette atteinte aux droits de l'Homme, le Parlement européen a adopté, le 11 mars 2021, une résolution proclamant l'Union européenne comme "zone de liberté LGBTQI+". Cette initiative a été par la suite suivie par plusieurs communes en France, à l'image de Strasbourg ou de Quimper.

Au sein de l'Union européenne, 43 % des personnes LGBTQI+ disaient se sentir discriminées en 2019, contre 37 % en 2012. En France, les actes anti LGBTQI+ ont augmenté de 50 % entre 2016 et 2020.

Ainsi, trois jours après la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, nous souhaitons réaffirmer notre soutien et notre engagement en faveur de la lutte contre toute forme de violence et de discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

La Ville de Besançon s'engage ainsi à promouvoir l'égalité des droits :

- En luttant activement contre les discriminations fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle, y compris au sein de la collectivité ;

- En apportant un soutien financier et matériel aux acteurs associatifs LGBTQI+ et prévention santé ;

- En menant une politique de sensibilisation aux discriminations dans les écoles en lien avec ces associations et en sensibilisant les professionnels de la famille à la diversité des familles ;

- En favorisant la visibilité des personnes LGBTQI+ dans l'espace public à Besançon ;

- En encourageant les initiatives des jeunes en matière de lutte contre les discriminations ;

- En assurant la sécurité des personnes LGBTQI+, notamment à travers la sensibilisation des agents de police municipale à leurs problématiques et à leur accueil ;

- En nommant, conformément à la résolution du 25 janvier 2021, adoptée par le congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, un expert local chargé de conseiller la collectivité sur les politiques d'égalité et de non-discrimination ».

Mme LA MAIRE : La règle dans notre règlement intérieur est de donner la possibilité à chaque Groupe de prendre la parole pendant deux minutes pour exposer son vote sans débat, et de passer au vote ensuite.

Je ne sais pas qui veut prendre la parole. Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Vous connaissez notre position sur les motions. Il n'y a pas de débats, nous ne prenons pas part au vote.

Mme LA MAIRE : Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ?
Nicolas BODIN.

M. Nicolas BODIN : Évidemment, le groupe Socialiste votera cette résolution. J'ai quand même une remarque par rapport à ce que fait le gouvernement, ou plutôt par rapport à ce qu'il ne fait pas à l'heure actuelle.

La France régresse dans les classements européens par rapport à ces politiques. Nous sommes passés du 10^e au 13^e rang au niveau européen. Lorsqu'on lit les communiqués de presse de cette association, ils parlent de quatre années de manipulations et de renoncements, d'associations qui annoncent un bilan nul sur les avancées réelles des droits des personnes LGBTQI. Ils indiquent aussi que nous ne pouvons plus nous contenter d'une succession de plans pluriannuels s'ils ne sont pas enfin ponctués d'actions concrètes. Je comprends que le groupe municipal soit croyant dans cette cause, mais j'aimerais aussi que le gouvernement soit pratiquant.

Mme LA MAIRE : Très bien.
Valérie HALLER.

Mme Valérie HALLER : Nous sommes tout à fait d'accord pour voter cette motion. Je voulais également rappeler ce qu'il se faisait en termes de sensibilisation à Besançon. Nous avons des interventions,

notamment par Léo Lagrange, dans les écoles, les collèges et les lycées. Nous subventionnons cette association avec grand intérêt.

Nous avons bien sûr en tête la coloration des passages piétons, que nous devons faire pour soutenir cette cause, notre témoignage, notre Ville étant une ville d'accueil qui visibilise les personnes LGBT. J'étais hier au Conseil bisontin des jeunes, par exemple. J'ai travaillé avec eux pour monter des projets sur les discriminations. Il se passe vraiment beaucoup de choses, et, bien sûr, nous voterons cette motion.

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Bien entendu, le groupe des élus Communistes est favorable à cette motion concernant les LGBTQIAP+. Je voudrais plutôt revenir sur le fond de la question, c'est-à-dire une régression assez généralisée dans l'ensemble de l'Europe sur les questions de libertés personnelles.

Comme il l'est dit dans la motion, il est question, dans certaines zones de l'Union européenne, de zones qui interdisent le fait qu'il y ait des personnes LGBT, et qu'il y ait ce qu'ils appellent « l'idéologie LGBT » au sein même de l'Union européenne, qui se devrait d'être un havre de liberté par rapport à ces questions. Je pense que cela dit quelque chose d'un certain état d'esprit des sociétés occidentales en général, même en France, lorsque l'on a vu récemment des appels au putsch, au coup d'État, par certains militaires, pour rétablir ce qu'ils appellent « la paix civile ».

En tout cas, il y a une certaine fascisation des sociétés occidentales et de l'état d'esprit politique de ces sociétés occidentales, qui se traduit par le recul des droits des personnes. Même si nous soutenons cette motion, il faut avant tout s'attaquer aux causes de cette régression des droits, et je ne suis pas sûr que tout le monde s'en préoccupe vraiment. Je vous remercie.

Mme Elise AEBISCHER : Au nom du groupe « Génération.s », nous allons aussi nous associer à la motion proposée. Valérie HALLER a décrit un certain nombre d'actions, même en interne. Malheureusement, avec une grande collectivité comme la nôtre, il peut encore y avoir des faits d'homophobie, qui sont évidemment traités en disciplinaire.

Nous avons construit un réseau de référents sur les questions de discrimination de manière générale, pour qu'il y ait une personne-ressource dans chacune des directions. Cela va dans le bon sens.

Je voulais juste ajouter une note de plus. Je peux aussi vous alerter, parce que SOS homophobie présente chaque année son rapport sur les violences que peuvent subir les LGBTI. Avec la crise sanitaire et les différents confinements, beaucoup de personnes ont été encore plus en difficulté. Un jeune qui a fait son *coming out*, que ce soit sur son orientation sexuelle ou son identité de genre, a pu se retrouver enfermé avec une famille qui ne l'accepte pas. Nous avons eu beaucoup de situations de violences, de jeunes à la rue. Nous y sommes d'autant plus sensibles et nous serons d'autant plus au côté du milieu associatif pour apporter des réponses à toutes celles et ceux qui en souffrent.

Mme LA MAIRE : Pascale BILLEREY.

Mme Pascale BILLEREY : Pour « À gauche citoyens », nous sommes bien sûr pour cette motion. Je rajouterai, par rapport à ce que Valérie HALLER a dit, qu'à Besançon nous avons aussi une attention particulière sur la formation des animateurs périscolaires sur la question des discriminations. Ce n'est pas que par rapport aux enfants dans les ateliers périscolaires. Cette année, 30 animateurs ont aussi été formés sur ces questions par l'association Léo Lagrange.

Mme LA MAIRE : Très bien, je vous remercie.

Je soumets cette motion au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci ».

Cette fois, bonne soirée. Il est un peu tard, mais vous avez encore environ 25 minutes pour aller boire une bière à une terrasse. Bien sûr, sans en abuser.

Merci à tous.